



BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Rapport annuel août 2025

OPCVM de droit français

Société de Gestion BFT Investment Managers

Sous déléataire de gestion comptable en titre Caceis Fund Administration

Dépositaire Caceis Bank

Commissaire aux Comptes Deloitte & Associés

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	14
Informations spécifiques	15
Informations réglementaires	16
Certification du Commissaire aux comptes	23
Comptes annuels	28
Bilan Actif	29
Bilan Passif	30
Compte de résultat	31
Annexes aux comptes annuels	33
Informations générales	34
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	44
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	48
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	53
Inventaire des actifs et passifs	63
Annexe(s)	100
Caractéristiques de l'OPC	101
Information SFDR	125

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Compte rendu d'activité

Septembre 2024

"Le mois de septembre redonne vie au scénario de désinflation. La détente monétaire, qui paraît bien engagée, profite aux marchés financiers. Mi-septembre, la BCE a baissé le taux de dépôt de 25 points de base à 3.5%. L'érosion de la demande intérieure privée au 2ème trimestre, l'atonie de la consommation et le recul de la confiance suggèrent une activité en perte de vitesse dans l'Eurozone. La décélération des salaires se fait attendre mais les entreprises témoignent de la difficulté à répercuter les hausses de coûts sur les prix de vente, validant le scénario de désinflation. La Fed, confiante quant à la trajectoire de désinflation, se concentre sur son mandat de plein emploi et pour enrayer le chômage et maintenir la croissance à 2%, a entamé la baisse du taux directeur par -50 pbb à 5% et signale un taux à 4.5% fin 2024 et 3.5% fin 2025. Conjugué aux révisions statistiques quinquennales du PIB qui révèlent une économie américaine plus forte au 2ème trimestre (revenus des ménages et profits des entreprises revus en nette hausse), le pivot de la Fed conforte l'hypothèse d'un atterrissage en douceur. Dans ce contexte, les marchés actions ont progressé de près de 1%. La baisse des taux a été très bénéfique pour le secteur Immobilier. En revanche, les multiples avertissements sur résultats des sociétés automobiles ont pesé sur ce secteur."

Octobre 2024

"Le cours de l'or établit de nouveaux records historiques en octobre et la volatilité remonte fortement tant sur les marchés d'actions que sur les marchés obligataires alors que l'incertitude politique se conjugue aux surprises économiques. En Chine, l'euphorie suscitée par la relance annoncée en septembre retombe alors que les détails du plan budgétaire déçoivent. Mais la principale incertitude politique concerne les élections américaines : les marchés de taux s'en font l'écho. Les anticipations de détente monétaire diminuent fortement, le marché tablant sur un taux de la Fed à plus de 3.5% fin 2025 contre 3% il y a un mois. L'ampleur des mouvements doit beaucoup au momentum d'activité qui surprend positivement aux Etats-Unis. L'emploi est plus dynamique que prévu en septembre et la croissance du 3ème trimestre, soutenue par une consommation solide, atteint 2.8% (trimestriel annualisé). La correction obligataire se répercute partiellement en Eurozone où la BCE a baissé les taux directeurs de 25 pbb. La croissance du 3ème trimestre, pourtant dopée par les JO de Paris, se limite à 1.5% (trimestriel annualisé). Le chômage reste faible (6.3%) mais l'emploi décélère. La saison des résultats des entreprises européennes s'avère par ailleurs difficile pour certains grands groupes européens tels que LVMH ou encore ASML entraînant les marchés à la baisse. Le fonds a réalisé une performance supérieure à celle de son indice de référence. UCB, société pharmaceutique belge, a bénéficié de sa forte dynamique commerciale. BCP, banque portugaise, a présenté un Business Plan pour la période 2025/2028 au-delà des attentes avec notamment une distribution de son dividende supérieure à ses concurrents. Waga, acteur de rang mondial sur la production de biométhane à partir des déchets, a rebondi après plusieurs mois de sous performance. En revanche, Capgemini a affiché des résultats inférieurs aux attentes, tout comme Alten et à un degré moindre Andritz. Au cours du mois, nous avons acheté Elia, gestionnaire belge du réseau de transport d'électricité ainsi que le gérant d'actifs allemand DWS et la société espagnole de construction Acciona. Nous avons en revanche vendu Compagnie des Alpes, Dermapharm et pris des bénéfices sur UCB, TKH et Fagron. Dans ce contexte, nous privilégions l'Industrie et la Technologie qui offrent de la visibilité sur la croissance. En revanche, nous sommes sous pondérés sur l'Automobile, conforté par les résultats trimestriels décevants ainsi que sur l'Energie."

Novembre 2024

"Les marchés financiers sont dominés en novembre par la vague rouge aux élections américaines. Donald Trump et les Républicains remportent la présidence, les deux chambres du Congrès et le vote populaire. La perspective d'une politique pro-croissance et pro-business profite aux actifs américains d'autant que l'activité continue de donner des signes de résilience aux Etats-Unis. L'enquête ISM des services pour octobre ressort très au-dessus des attentes. Les indices de confiance des PME et des constructeurs commencent à se redresser. Le moral des ménages s'améliore alors que la difficulté à trouver un emploi est jugée moindre. La consommation apparaît solide, en phase avec l'évolution des revenus salariaux et le taux d'épargne s'affermi à 4.4%. Les marges des entreprises progressent encore au 3ème trimestre, portées par des gains de productivité qui dépassent 2%. La Fed abaisse comme prévu le taux des fonds fédéraux à 4.75% et les anticipations de détente monétaire diminuent encore, le marché tablant sur un taux terminal à 3.75% (contre 3.5% il y a un mois). L'éventuelle hausse des tarifs douaniers assombrit les perspectives de croissance de

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

L'Eurozone déjà entamées par la volonté d'assainissement budgétaire alors que la conjoncture apparaît mitigée. En particulier, l'enquête PMI de novembre affiche un recul inattendu dans les services. En France, le climat des affaires et l'attractivité pâtissent de l'incertitude politique. La trajectoire implicite du taux de dépôt de la BCE s'ajuste à la baisse et table en fin de mois sur un taux terminal autour de 1.5%. L'euro s'affaiblit encore à 1.0577 contre dollar. Dans ce contexte, les marchés européens affichent une performance proche de 0, loin derrière les valeurs américaines (+5% en devise locale). La Technologie s'est distinguée tandis que les secteurs de Chimie et des matières premières ont sous-performé. Le fonds a réalisé une performance supérieure à celle de son indice de référence. L'allocation sectorielle a été positive en raison de notre surpondération sur l'Industrie et de notre sous-pondération sur l'Automobile et l'Energie. Au niveau de la sélection de titres, nous avons profité de la hausse de Siemens Energy qui a affiché un ton très positif sur ses perspectives à horizon 2028. Publicis a réitéré sa capacité à surperformer l'industrie publicitaire. MedinCell a publié de nouvelles données cliniques positives tandis que Qiagen a réalisé de bons résultats pour son 3e trimestre. En revanche, TKH a publié des résultats trimestriels décevants avec notamment une croissance organique en baisse ainsi que Credit Agricole et Legrand (déception sur l'activité en Europe). Au cours du mois, nous avons renforcé Generali, BNP, Inditex, Michelin, Cellnex. Nous avons en revanche allégé D'Ieteren, Siemens Energy, Andritz, UCB, Stellantis. Dans ce contexte, nous privilégions l'Industrie et la Technologie qui offrent de la visibilité sur la croissance. En revanche, nous sommes sous-pondérés sur l'Automobile, conforté par les résultats trimestriels décevants ainsi que sur l'Energie. Nous sélectionnons des sociétés aux fondamentaux solides et qui contribuent positivement aux objectifs de développement durable."

Décembre 2024

"Le mois de décembre est marqué par la remontée des taux d'intérêt américains qui gagnent 40 points de base à 4.57% pour l'échéance 10 ans. Plusieurs éléments se conjuguent et alimentent ce brusque mouvement, en particulier le changement de ton de la Fed. La banque centrale baisse comme attendu son taux de 25 pbs à 4.5% mais révisé en hausse ses prévisions de croissance et d'inflation et suggère seulement 50 pbs de baisse des taux en 2025 et idem en 2026. L'économie américaine continue également de donner des signes de résilience au niveau de l'emploi, de la consommation et de l'investissement et l'élection de D. Trump à la présidence provoque un sursaut de confiance des PME, de bon augure pour l'activité. Les tensions sur l'obligataire souverain aux Etats-Unis entraînent une hausse d'environ 30 pbs des taux 10 ans allemand et français à respectivement 2.37% et 3.2%. Sans surprise, la BCE baisse les taux directeurs de 25 pbs à 3% sur le dépôt et signale une politique accommodante et flexible. La trajectoire implicite dans les marchés table sur 4 à 5 baisses de taux en 2025. Le momentum d'activité du Vieux Continent continue de décevoir et le consensus revoit en baisse la croissance 2025 à +1%, en raison de perspectives dégradées sur l'Allemagne (+0.4%) et la France (+0.7%). Dans ce contexte, les marchés européens affichent une performance positive, les secteurs sensibles à la hausse des taux (Immobilier, Services aux collectivités, Télécommunications) reculant, tandis que les Banques, la Technologie progressent. Le fonds a réalisé une performance inférieure à celle de son indice de référence en raison de l'allocation sectorielle : le fonds a été pénalisé par sa surpondération sur l'Immobilier ainsi que sur les Médias. Au niveau de la sélection de titres, nous avons profité de la bonne tenue des valeurs bancaires dans le sillage de la hausse des taux à l'instar de KBC et BAWAG. Notre absence de Total et E. on a également contribué positivement à la performance relative. En revanche, Arcadis, un leader mondial néerlandais du conseil et de l'ingénierie durable pour l'environnement naturel et construit, a subi des prises de bénéfice après son remarquable parcours tout comme que les secteurs impactés négativement par la hausse des taux tels que les services aux collectivités (Elia, Terna) ou encore les Immobilières (Unibail-Rodamco). Au cours du mois, nous avons arbitré au sein des Services aux Collectivités Verbund au profit d'Enel. Nous avons également renforcé les assureurs et réassureurs allemands (Allianz, Munich Re) ainsi que Siemens. Nous avons en revanche pris des profits sur D'Ieteren après le versement d'un dividende exceptionnel et réduit les Semiconducteurs à travers Infineon et ASML. Dans ce contexte, nous privilégions l'Industrie et la Technologie qui offrent de la visibilité sur la croissance. En revanche, nous sommes sous-pondérés sur l'Automobile, conforté par les résultats trimestriels décevants ainsi que sur l'Energie. Nous sélectionnons des sociétés aux fondamentaux solides et qui contribuent positivement aux objectifs de développement durable."

Janvier 2025

"L'année 2025 démarre sur les chapeaux de roues pour les actifs risqués. Le début de la présidence Trump et ses nombreux décrets sont focalisés sur l'immigration illégale, la lutte anti-drogue, les questions sociétales, l'IA, l'urgence énergétique, la déréglementation et l'efficacité de l'Etat. La guerre commerciale est repoussée et la probabilité de la fin de la guerre en Ukraine augmentée, ce qui soulage les primes de risque associées. Les actions Eurozone en profitent et s'envolent de 7% pour clôturer le mois sur un plus haut, et ce, d'autant

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

que la BCE baisse les taux de 25 pbs à 2.75% sur le dépôt, comme attendu. Elle juge la désinflation bien engagée, note que la transmission du desserrement à l'économie est fragile et suggère une poursuite de la détente monétaire. La stabilisation de l'activité en Eurozone au 4ème trimestre masque de fortes disparités. Le PIB réel de l'Espagne augmente de +0.8% sur le trimestre mais l'Allemagne affiche un recul décevant (-0.2%). Le tassement en France (-0.1%) est lié au déstockage alors que la consommation apparaît résiliente. Mais la dégradation du chômage dans l'Hexagone au 4ème trimestre surprend et contraste avec la résorption observée en Espagne. Les divergences intra-zone se creusent également dans les enquêtes de confiance : les PMI reflètent le dynamisme espagnol et la quasi-stagnation allemande et française. En première estimation, l'inflation est ferme en janvier en Allemagne, en France et en Espagne. Après une remontée dans la foulée des taux américains, le 10 ans retombe en fin de mois à 2.46% en Allemagne et 3.21% en France. Aux Etats-Unis, le 10 ans clôture le mois à 4.54% en net repli sur le niveau de 4.8% atteint vers mi-janvier lorsque l'emploi de décembre s'avère plus fort que prévu. La détente s'amorce avec la publication rassurante de l'inflation « cour » à 3.2% l'an, en deçà des attentes. L'activité américaine est résiliente avec une croissance réelle de la demande intérieure privée de 3% l'an au 4ème trimestre. L'élection de Trump provoque un sursaut de confiance des entreprises. Sans surprise, la Fed opte pour le statu quo : le plein emploi n'est pas menacé, l'inflation reste quelque peu élevée et la politique économique est très incertaine. Dans ce contexte, quelques secteurs se distinguent à l'instar des Banques, de la Santé et des Télécommunications. Avec des hausses d'environ 10%. En revanche, l'Alimentation, les loisirs ou encore les Medias affichent des performances proches de 0. Le fonds a réalisé une performance sensiblement inférieure à celle de son indice de référence en raison principalement de la sélection de valeurs. Le fonds a souffert de la baisse d'Arcadis (-6%), une des principales positions tandis que Publicis et KBC affichaient une performance stable. STMicroelectronics a fait état de conditions de marché difficiles à l'échelle mondiale, avec une correction des stocks toujours importante et une faible demande sous-jacente, engendrant une baisse de 10% du cours. De son côté, Akzo Nobel, société néerlandaise spécialisée dans les peintures et produits chimiques, a expliqué que la reprise espérée tarde à se concrétiser, la demande restant faible en Europe et en Chine. L'allocation sectorielle a également pesé en raison de notre surpondération sur les Medias. Au cours du mois, nous avons renforcé Arcadis et Schneider suite à la baisse des cours. Au sein du secteur financier, nous avons renforcé BCP, banque portugaise, BBVA et Nordea au détriment de la Banque Bruxelles Lambert. Dans ce contexte, nous privilégions les Medias, l'Industrie et la Technologie qui offrent de la visibilité sur la croissance. En revanche, nous sommes sous pondérés sur l'Automobile, ainsi que sur l'Energie. Nous sélectionnons des sociétés aux fondamentaux solides et qui contribuent positivement aux objectifs de développement durable."

Février 2025

"Les actions de la zone euro progressent de plus de 3% en février. Le momentum macroéconomique se redresse avec un indice de surprise économique (Citigroup) redevenu positif. Les indicateurs de confiance et d'activité pointent toujours vers une croissance molle du Vieux Continent mais ils s'avèrent supérieurs aux attentes particulièrement pessimistes. Les élections allemandes n'offrent pas la majorité des 2/3 nécessaire pour réformer la limite d'endettement du pays mais laissent ouverte la possibilité d'une relance budgétaire. De plus, le désengagement annoncé des Etats-Unis sur l'Ukraine contraint l'Europe à considérer une forte hausse de ses dépenses militaires. Les doutes sur la croissance européenne commencent à s'estomper. L'inverse se produit aux Etats-Unis où l'enthousiasme sur l'activité est déçu par des chiffres de consommation moindres que prévu. Les ménages anticipent une poussée d'inflation alors que les échéances de relèvement des tarifs douaniers approchent et leur confiance en pâtit. Quant aux entreprises, elles redoutent l'incertitude de politique économique de l'administration Trump. La saison des résultats n'est pas meilleure en Europe qu'aux Etats-Unis mais le taux de surprise positive des entreprises européennes apparaît élevé, surtout pour les chiffres d'affaires. Dans ce contexte, certains secteurs se distinguent à l'instar des Banques et de la Défense. En revanche, les Biens de Consommation et la Technologie affichent des performances négatives. Le fonds a réalisé une performance sensiblement inférieure à celle de son indice de référence en raison principalement de la sélection de valeurs. Le fonds a souffert à nouveau de la baisse d'Arcadis (-14%), une des principales positions, qui a déçu sur la croissance organique au 4ème trimestre. La pression sur Publicis s'est accentuée (-7%) à la suite des déclarations de Procter & Gamble (Numéro 3 mondial en terme de dépenses de publicité) qui souhaite réduire ses dépenses. Prysmian (-15%) a fait état d'une activité moins importante que prévu dans son activité « faible voltage » tandis que Capgemini (-15%) a indiqué ne pas entrevoir encore de retour à la croissance contrairement à certains de ses homologues. En revanche, KBC (+12%) a publié de bons résultats tandis que Thalès (+23%) profite de l'engouement autour des valeurs de défense. L'allocation sectorielle a également pesé en raison de notre surpondération sur les Medias. Au cours du mois, nous avons acheté Heidelbergercement dans l'anticipation d'un règlement du conflit en Ukraine. Au sein du secteur financier, nous avons renforcé Nordea au détriment de la Banque Bruxelles Lambert. Nous avons renforcé Arcadis et

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

allégé Signify au sein de l'Industrie. Dans ce contexte, nous privilégions les Medias, l'Industrie et la Technologie qui offrent de la visibilité sur la croissance. En revanche, nous sommes sous pondérés sur l'Automobile, ainsi que sur l'Energie. Nous sélectionnons des sociétés aux fondamentaux solides et qui contribuent positivement aux objectifs de développement durable."

Mars 2025

"En mars, la remise en cause du libre-échange suscite une poussée d'aversion au risque. Après avoir instauré des droits de douane à 20% sur la Chine, à 25% sur le Mexique et le Canada (hors produits couverts par l'accord nord-américain USMCA), à 25% sur l'acier, l'aluminium et l'automobile, l'administration Trump prévient que le 2 avril, des tarifs réciproques destinés à résorber le déficit extérieur américain, seront annoncés. L'incertitude sur la politique commerciale atteint un niveau inédit. Les enquêtes témoignent de la chute de moral des entreprises et des ménages et de la montée des attentes d'inflation. La perte de confiance, principal ingrédient de la croissance, ravive les craintes de récession aux Etats-Unis. La Fed revoit ses prévisions de croissance en baisse et d'inflation en hausse, et souligne l'absence de visibilité sur la politique économique. Le taux directeur est maintenu à 4.5% mais le rythme de réduction du bilan sera ralenti dès avril. Le statu quo sans surprise de la Fed ne suffit pas à rassurer les investisseurs. Le taux 10 ans clôture le mois sur à 4.21%, son niveau de fin février. Dans la zone euro, le souffle de reflation du Vieux Continent est lié aux réactions après la menace américaine de désengagement sur l'Ukraine. La Commission Européenne annonce un projet de 800 Mds ? pour « RéArmer l'Europe » mais surtout les autorités allemandes parviennent à faire voter un plan massif de dépenses de défense et d'infrastructure qui gonfle le déficit autorisé à environ 4% du PIB. Le plan doperait la croissance et l'inflation Outre-Rhin avec des retombées favorables pour l'Union Monétaire. Les enquêtes de confiance de mars signalent un mieux dans l'industrie. L'impulsion de crédit continue de se redresser en février, signe de la transmission de l'assouplissement monétaire à l'économie. La BCE baisse les taux de 25 pdb à 2.5% sur le dépôt et prône une flexibilité accrue dans un contexte politique et géopolitique mouvant. La désinflation salariale qui s'accroît en février et les attentes d'inflation bien ancrées sont de bon augure pour la poursuite de la détente monétaire. L'euro profite du regain d'optimisme des investisseurs pour la zone et s'apprécie à 1.0812 contre dollar. Le Brent varie peu à moins de 75 \$/baril et l'or, dopé par l'incertitude politique, affiche de nouveaux records à plus de 3100 \$ l'once. Dans ce contexte où l'indice MSCI EMU recule de 3%, l'Immobilier a souffert de la hausse des taux tandis que l'Automobile et la Consommation ont été impactés par la menace de hausse des droits de douane brandie par l'administration américaine. L'Assurance et dans une moindre mesure les Banques ont profité des taux fermes tandis que l'Energie a été favorisé par la remontée du prix du baril de pétrole. Le fonds a réalisé une performance en ligne avec son indice de référence. Les bonnes performances de Veolia, Thales et ASR Nederland ont été compensées par le recul de Publicis mais aussi par la hausse de titres que nous ne détenons pas en portefeuille en raison de leur notation ESG (Rheinmetall) ou de leur activité liée au pétrole (Total). L'allocation sectorielle a été neutre, notre sous pondération sur les Medias étant compensée par notre sous pondération sur l'Automobile. Au cours du mois, nous avons renforcé l'Espagne en achetant Iberdrola, 1er groupe énergétique espagnol, Santander, 1er groupe financier espagnol ainsi que Redeia. En revanche nous avons vendu des valeurs de petite capitalisation telles que Fagron, Krones, Groupe Bruxelles Lambert et Wavestone. Dans ce contexte, nous privilégions les Medias, l'Assurance et l'Immobilier. En revanche, nous sommes sous pondérés sur l'Automobile, ainsi que sur l'Energie. Nous sélectionnons des sociétés aux fondamentaux solides et qui contribuent positivement aux objectifs de développement durable."

Avril 2025

"En avril, les marchés financiers ont fait face à la guerre commerciale et à ses conséquences probables. Le 2 avril, D. Trump a décrété des droits de douanes de 10% sur toutes les importations (hors produits couverts par l'accord nord-américain USMCA) et des tarifs réciproques (UE 20%, Chine +34% .) qui pourraient coûter 1% à 2% à la croissance américaine et entre 0.4% et 1% à la croissance de l'Eurozone. Les perspectives mondiales se dégradent et les craintes de récession aux Etats-Unis augmentent. Une poussée d'aversion au risque précipite alors la chute des actions et le repli vers les valeurs refuge traditionnelles dont les obligations d'Etat américaines et allemandes. Mais l'administration Trump fait machine arrière et annonce une suspension de 90 jours pour les tarifs « réciproques ». Ce délai ouvre la voie aux négociations, et suscite l'espoir d'accords qui préserveraient l'activité et la rentabilité des entreprises. Ces espoirs d'apaisement associés à un solide début de saison des résultats du 1er trimestre 2025 permettent aux grands indices actions de clôturer avril quasiment sur leurs niveaux de début de mois. Le taux 10 ans s'effrite à peine à 4.16% aux Etats-Unis et se détend (-29 pdb) à moins de 2.5% en Allemagne et 3.2% en France. La demande d'énergie est revue en baisse avec les perspectives de croissance faible et le Brent perd 18% tandis que l'incertitude inédite sur la politique économique affaiblit le dollar et propulse l'or sur de nouveaux records, à plus de 3500 \$/once en

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

séance. Dans ce contexte, l'Energie et les Matériaux de Base reculent fortement ainsi que les Biens de consommation dans le sillage des mauvais résultats de LVMH. L'Immobilier et les Services aux Collectivités profitent de la détente sur les taux. Le fonds a réalisé une performance en ligne avec son indice de référence. L'allocation sectorielle a été très positive notamment grâce à notre sous pondération sur l'Energie. En revanche, la sélection de valeurs s'est avérée décevante. Arcadis a été impacté par des résultats jugés décevants. Par ailleurs, DWS, gestionnaire d'actifs allemand, a publié des encours en dessous des attentes. En revanche, Andritz, société industrielle autrichienne, a fait état de fortes prises de commande dans son activité Papier et a rassuré sur ses marges dans son activité Métaux. Au cours du mois, nous avons renforcé Airbus et Covivio. Nous avons acheté Deutz, constructeur allemand de moteurs à combustion interne, électriques et à hydrogène pour les engins de chantier, les machines agricoles, les chariots élévateurs, les nacelles élévatrices, les équipements stationnaires et les véhicules utilitaires et VusionGroup, le numéro 1 mondial des solutions digitales pour le commerce physique notamment sur les étiquettes digitales intelligentes. En revanche nous avons vendu Waga Energy et Pernod Ricard et allégé Publicis et Qiagen. Dans ce contexte, nous privilégions les Medias, l'Assurance et l'Immobilier. En revanche, nous sommes sous pondérés sur l'Automobile, ainsi que sur l'Energie. Nous sélectionnons des sociétés aux fondamentaux solides et qui contribuent positivement aux objectifs de développement durable."

Mai 2025

"L'avancée des négociations commerciales éloigne les craintes de récession et profite aux actifs risqués. Au délai de 90 jours pour une éventuelle mise en œuvre des tarifs « réciproques », y compris vis-à-vis de la Chine, s'ajoutent l'accord anglo-américain et en fin de mois la décision de la cour américaine pour le commerce international qui juge les droits de douane « Fentanyl » et « réciproques » illégaux. Les données montrent une résilience de l'activité et la poursuite de la désinflation aux Etats-Unis mais les enquêtes témoignent de la morosité des entreprises et de la perte de confiance des ménages dont les anticipations d'inflation s'envolent. En Eurozone, la distribution de crédits au secteur privé accélère, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie mais les enquêtes auprès des directeurs d'achats signalent un pessimisme accru dans les services. La brusque décélération de l'indicateur de salaires négociés au T1 est de bon augure pour l'objectif d'inflation de la BCE. Les décisions des grandes banques centrales s'avèrent peu différentes des attentes de marché. La Banque du Japon maintient son taux directeur à 0.5% sur fond de révisions en baisse des prévisions de croissance et resterait prudente avec, au plus, une hausse des taux d'ici fin 2025. La Fed opte pour le statu quo, citant des risques haussiers sur l'inflation et sur le chômage. La baisse des taux de la Banque d'Angleterre n'est pas un choix unanime des membres du comité car si l'emploi faiblit, la hausse des salaires se modère à peine. Le dollar est ferme (?/\$? 1.135, \$/¥ ? 144). Le Brent varie peu à environ 63 \$ / baril. La saison des résultats du 1er trimestre est solide, surtout pour les valeurs technologiques qui surperforment un marché en hausse de 6% tout comme l'Industrie et les Banques. Le fonds a réalisé une performance supérieure à son indice de référence. L'allocation sectorielle a été très positive notamment grâce à notre sous pondération sur la Santé et notre surpondération sur l'Industrie. La sélection de valeurs s'est avérée neutre. Siemens Energy, Banco Comercial Portugues et Prysmian ont réalisé de bonnes performances compensant le recul de Veolia, Munich Re et Sanofi. Au cours du mois, nous avons renforcé Airbus, Schneider, Banco Santander et Upm-Kymmene. En revanche, nous avons vendu Vusiongroup, GEA Group, MedinCell. Dans ce contexte, nous privilégions les Medias, l'Assurance et l'Immobilier. En revanche, nous sommes sous pondérés sur l'Automobile, ainsi que sur l'Energie. Nous sélectionnons des sociétés aux fondamentaux solides et qui contribuent positivement aux objectifs de développement durable."

Juin 2025

"La poussée d'aversion au risque liée à la guerre entre Israël et l'Iran aura été de courte durée, à l'instar de la guerre qui prend fin rapidement après l'intervention des Etats-Unis, limitant ainsi la baisse des actions européennes à moins de 1%. Les tensions sur le pétrole se résorbent en grande partie et le Brent clôture le mois à 67 \$ / baril. De même, le gaz naturel retombe à 33 €/MWh, sous son niveau de fin mai. Sans surprise, la BCE baisse les taux directeurs de 25 points de base mais elle signale que le cycle de détente monétaire est proche de la fin. La Fed opte pour le statu quo et les prévisions de ses membres sont partagées entre 0 ou 2 baisses (-50 ppb) d'ici la fin de l'année. Les deux banques centrales jugent leur politique monétaire en bonne position, d'autant que l'incertitude sur les politiques économiques se lève à peine. Pour les droits de douane, l'accord Etats-Unis-Chine marque un progrès : les importations en provenance de Chine sont taxées à 55% (celles en provenance des Etats-Unis à 10%) et la Chine reprend ses exportations de terres rares et d'aimants. De plus, des rumeurs sur l'avancée des négociations entre l'Europe et les Etats-Unis rassurent. Enfin, le sommet de l'OTAN confirme le relèvement de la cible de dépenses militaires de 2% à 3.5% du PIB à laquelle doit s'ajouter 1.5% du PIB pour les infrastructures associées (transport, cybersécurité). Dans ce

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

contexte, les secteurs de la consommation ont sous performé tandis que le secteur pétrolier a affiché la meilleure performance. Le fonds a réalisé une performance supérieure à son indice de référence. L'allocation sectorielle a été positive notamment grâce à notre sous pondération sur l'Automobile et notre surpondération sur l'Industrie. La sélection de valeurs a également contribué positivement grâce à Siemens Energy, STMicroelectronics, Acciona et Legrand. Au cours du mois, nous avons renforcé UCB, Thales, Arcadis et Akzo Nobel. En revanche, nous avons vendu Vusiongroup, Alten et allégé Wolters Kluwer. Dans ce contexte, nous privilégions les Medias, l'Assurance et l'Immobilier. En revanche, nous sommes sous pondérés sur l'Automobile, ainsi que sur l'Energie. Nous sélectionnons des sociétés aux fondamentaux solides et qui contribuent positivement aux objectifs de développement durable."

Juillet 2025

"En juillet, les marchés financiers ont plutôt bien réagi dans un environnement marqué par des changements de politique économique, des décisions monétaires et des publications macro et micro-économiques. D'une part, les avancées sur les négociations commerciales ont renforcé l'appétit pour le risque même si les taux annoncés - les droits de douane en Europe passent à 15% - semblent élevés. Du côté américain le vote par la Congrès de la loi budgétaire en début de mois et les publications de résultats toujours bonnes, notamment dans le secteur technologique, ont continué de renforcer la confiance des investisseurs. Du côté européen, la BCE a opté pour un statu quo (dépôt 2%) mais a surpris avec un discours moins accommodant. Dans ce contexte, le secteur bancaire a fortement progressé tandis que les secteurs technologique et alimentaire ont subi des prises de bénéfices. Le fonds a réalisé une performance en ligne avec son indice de référence. L'allocation sectorielle a été négative en raison de notre surpondération sur les Medias. La sélection de valeurs a contribué positivement grâce aux bonnes publications d'UCB, Prysmian et Legrand. En revanche, STMicroelectronics et Kerry ont déçu et Publicis a fortement reculé malgré d'excellents résultats en raison de l'impact négatif potentiel de l'utilisation de l'IA sur son activité. Au cours du mois, nous avons renforcé UCB et Vusiongroup en amont de la publication des résultats, renforcé Publicis suite à une baisse que nous jugeons excessive. En revanche, nous avons allégé UPM, Wartsila et Schneider. Dans ce contexte, nous privilégions l'Industrie, l'Assurance et l'Immobilier. En revanche, nous sommes sous pondérés sur l'Automobile, ainsi que sur l'Energie. Nous sélectionnons des sociétés aux fondamentaux solides et qui contribuent positivement aux objectifs de développement durable."

Août 2025

"En août, les publications sur la conjoncture pointent aux Etats-Unis vers un ralentissement de l'emploi, une consommation encore résiliente, un moral des ménages qui tient et une inflation PCE « cour » ferme à 2.9%. Côté Eurozone, les enquêtes de la Commission Européenne signalent une érosion de la confiance en août mais la distribution de crédit accélère en juillet, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle. En l'absence de surprise économique majeure, l'évolution des marchés financiers sur le mois est pour l'essentiel dictée par les avancées géopolitiques, l'inflexion monétaire probable de la Fed et les nouvelles sur les droits de douane américains. Les prix de l'énergie reculent (Brent -6% à 67.5 \$/baril, gaz naturel TTF -10% à 31.6 €/MWh) avec la signature du traité de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et la reprise des négociations sur un cessez-le-feu Russie - Ukraine. Les anticipations de détente monétaire aux Etats-Unis remontent et dépassent 50 points de base soit deux baisses d'ici la fin 2025. A l'origine de ce mouvement, la nomination de Stephen MIRAN en remplacement de la gouverneur démissionnaire Adriana KUGLER et surtout le discours de Jérôme POWELL lors de la réunion de Jackson Hole qui laisse entendre une baisse des taux dès la rentrée face à la dégradation du marché du travail. Aux Etats-Unis, le taux 2 ans perd 34 ppb à 3.62% et le 10 ans perd 15 ppb à 4.23%. Les rendements obligataires varient peu en Eurozone et le 10 ans clôture le mois à 2.72% en Allemagne. La France fait exception avec un taux 10 ans qui gagne 16 ppb à 3.51%, en raison de la montée du risque politique. Le premier ministre annonce un vote de confiance au parlement le 8 septembre qui pourrait faire chuter le gouvernement. Les actions françaises se replient (CAC 40 -0.9%). Les valeurs euro (EuroStoxx +0.3%) sont affectées par l'annonce de droits de douane plancher à 15%, une saison des résultats mitigée et l'appréciation de l'euro (€/€ ? 1.17). Les défensives ont la faveur des investisseurs en Eurozone. Le fonds a réalisé une performance inférieure à son indice de référence. L'allocation sectorielle a été négative en raison de notre surpondération sur les Medias et l'Industrie ainsi que notre sous pondération sur l'Energie et l'Automobile. La sélection de valeurs a contribué négativement en raison des baisses d'Arcadis, Siemens Energy et Schneider notamment. Au cours du mois, nous avons réduit notre exposition au marché français en allégeant Gecina, Covivio et Veolia Environnement. Dans ce contexte, nous privilégions l'Industrie, l'Assurance et l'Immobilier. En revanche, nous sommes sous pondérés sur l'Automobile, ainsi que sur l'Energie. Nous sélectionnons des sociétés aux fondamentaux solides et qui contribuent positivement aux objectifs de développement durable."

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT ACTIONS EURO ODD ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR - I (C) en devise EUR : 8,95% / 14,03% avec une Tracking Error de 2,03% ;
- Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR - I (D) en devise EUR : 8,95% / 14,03% avec une Tracking Error de 2,03% ;
- Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR - N (C) en devise EUR : 9,83% / 14,03% avec une Tracking Error de 2,03% ;
- Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR - O (C) en devise EUR : 9,96% / 14,03% avec une Tracking Error de 2,03% ;
- Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR - P (C) en devise EUR : 7,93% / 14,03% avec une Tracking Error de 2,03%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT I-C	19 942 974,31	20 117 541,42
SAP SE	2 465 469,33	
ASML HOLDING NV	2 375 638,20	57 346,60
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2 167 680,98	128 147,60
SIEMENS AG-REG	2 101 887,18	55 846,10
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	1 649 785,25	67 019,15
SANOFI	1 563 510,45	79 248,69
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	1 252 365,20	24 204,70
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	696 189,80	530 276,53
ARCADIS NV	655 409,81	501 663,64

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/08/2025
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-D Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR N-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR O-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR P-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Informations spécifiques

Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par BFT Investment Managers à l'ensemble de son personnel (50 bénéficiaires¹) s'est élevé à 6 512 526 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 673 645 euros, soit 72% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 838 881 euros, soit 28% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (3 bénéficiaires), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	3 345,75	EUR	28,61	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	7 601,32	EUR	65,00	EUR
Total	10 947,07	EUR	93,61	EUR

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management
91-93, boulevard Pasteur
75015 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 août 2025

Aux porteurs de parts du FCP BFT ACTIONS EURO ODD ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BFT ACTIONS EURO ODD ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 août 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Comptes annuels

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Bilan Actif au 29/08/2025 en EUR	29/08/2025
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	56 173 765,56
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	56 173 765,56
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	347 524,23
OPCVM	347 524,23
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	56 521 289,79
Créances et comptes d'ajustement actifs	82 172,68
Comptes financiers	112 954,51
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	195 127,19
Total de l'actif I+II	56 716 416,98

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Bilan Passif au 29/08/2025 en EUR	29/08/2025
Capitaux propres :	
Capital	51 802 362,61
Report à nouveau sur revenu net	1,27
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	4 891 008,04
Capitaux propres I	56 693 371,92
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	56 693 371,92
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	23 041,96
Concours bancaires	3,10
Sous-total autres passifs IV	23 045,06
Total Passifs : I+II+III+IV	56 716 416,98

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Compte de résultat au 29/08/2025 en EUR	29/08/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	1 389 954,71
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	3 567,82
Sous-total produits sur opérations financières	1 393 522,53
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-0,12
Sous-total charges sur opérations financières	-0,12
Total revenus financiers nets (A)	1 393 522,41
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-141 817,24
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-141 817,24
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 251 705,17
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	4 673,95
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 256 379,12
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	1 732 640,69
Frais de transactions externes et frais de cession	-115 105,69
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 617 535,00
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	575 823,56
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 193 358,56

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Compte de résultat au 29/08/2025 en EUR	29/08/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 323 107,47
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-6,44
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 323 101,03
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	118 169,33
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 441 270,36
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	4 891 008,04

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Annexes aux comptes annuels

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), par une exposition aux actions de sociétés de la zone euro.

La sélection des titres est réalisée selon un axe financier et un axe extra-financier, d'une part en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'autre part en prenant en compte la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/08/2021	31/08/2022	31/08/2023	30/08/2024	29/08/2025
Actif net Global en EUR	149 214 648,64	39 276 638,01	37 833 429,68	37 526 802,22	56 693 371,92
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-C en EUR					
Actif net	7 446 104,13	4 596 745,52	1 596 570,36	1 658 249,63	1 715 811,53
Nombre de titres	2 678,6181	2 101,5960	670,9391	637,6315	605,5453
Valeur liquidative unitaire	2 779,83	2 187,26	2 379,60	2 600,63	2 833,49
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	147,01	220,26	2,38	-60,44	110,04
Capitalisation unitaire sur revenu	32,61	40,01	37,99	50,38	49,26
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-D en EUR					
Actif net	325 504,58	231 911,39	202 090,62	196 485,28	192 583,09
Nombre de titres	160,0234	155,5814	140,8744	127,5204	116,9434
Valeur liquidative unitaire	2 034,10	1 490,61	1 434,54	1 540,81	1 646,80
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	107,59	150,85	1,34		65,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				-36,16	
Distribution unitaire sur revenu	23,87	27,24	22,82	28,71	28,61
Crédit d'impôt unitaire (1)	2,846	4,323	3,059	3,554	(1)
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR N-C en EUR					
Actif net			1 495 907,61	1 096 494,37	842 974,43
Nombre de titres			15,000	10,000	7,000
Valeur liquidative unitaire			99 727,17	109 649,43	120 424,91
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			447,70	-2 536,39	4 648,09
Capitalisation unitaire sur revenu			-54,09	2 664,29	2 992,29

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

	31/08/2021	31/08/2022	31/08/2023	30/08/2024	29/08/2025
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR O-C en EUR					
Actif net	138 705 686,73	33 703 160,91	33 986 997,99	33 852 937,81	42 440 694,42
Nombre de titres	106 197,383	32 562,280	29 966,404	27 097,860	30 895,661
Valeur liquidative unitaire	1 306,11	1 035,03	1 134,17	1 249,28	1 373,67
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	68,90	103,88	1,17	-28,86	52,97
Capitalisation unitaire sur revenu	23,51	27,44	25,93	32,39	35,66
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR P-C en EUR					
Actif net	148 268,55	371 515,71	551 863,10	722 635,13	11 501 308,45
Nombre de titres	1 110,3780	3 570,6080	4 921,6800	5 952,4710	87 770,0160
Valeur liquidative unitaire	133,52	104,04	112,12	121,40	131,03
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	7,08	10,52	0,10	-2,83	5,12
Capitalisation unitaire sur revenu	0,45	0,76	0,76	1,20	1,14
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR Z-C en EUR					
Actif net	2 589 084,65	373 304,48			
Nombre de titres	21,850	4,000			
Valeur liquidative unitaire	118 493,57	93 326,12			
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6 263,20	9 394,56			
Capitalisation unitaire sur revenu	1 637,43	1 761,17			

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins- values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci- dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

A ces frais peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Part I-C : 0,90 % TTC maximum
			Part I-D : 0,90 % TTC maximum
			Part N-C : 0,50 % TTC maximum
			Part O-C : 0,03 % TTC maximum
			Part P-C : 1,83 % TTC maximum
			Part P-D : 1,83 % TTC maximum
			Part R-C : 0,90 % TTC maximum
			Part Z-C : 0,80 % TTC maximum
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part I-C : 0,10 % TTC
			Part I-D : 0,10 % TTC
			Part N-C : 0,10 % TTC
			Part O-C : 0,05 % TTC
			Part P-C : 0,12 % TTC
			Part P-D : 0,12 % TTC
			Part R-C : 0,12 % TTC
			Part Z-C : 0,10 % TTC
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Part I-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Part I-D : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Part N-C : Néant
			Part O-C : Néant
			Part P-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

			Part P-D : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Part R-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Part Z-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC et les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion du fonds peuvent s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence MSCI EMU.

Ainsi, à compter du 1er septembre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

liquidative du mois d'août. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1^{er} septembre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire;
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation est telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR N-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR O-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	29/08/2025
Capitaux propres début d'exercice	37 526 802,22
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	19 179 426,72
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 201 537,11
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 251 705,17
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 617 535,00
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 323 101,03
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-3 661,11
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	56 693 371,92

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-32,0862	-86 289,85
Solde net des souscriptions/rachats	-32,0862	-86 289,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	605,5453	
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-D		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-10,5770	-15 846,57
Solde net des souscriptions/rachats	-10,5770	-15 846,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	116,9434	
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR N-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-3,000	-364 676,55
Solde net des souscriptions/rachats	-3,000	-364 676,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7,000	
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR O-C		
Parts souscrites durant l'exercice	6 409,747	8 510 787,74
Parts rachetées durant l'exercice	-2 611,946	-3 367 088,23
Solde net des souscriptions/rachats	3 797,801	5 143 699,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	30 895,661	
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	84 710,9690	10 668 638,98
Parts rachetées durant l'exercice	-2 893,4240	-367 635,91
Solde net des souscriptions/rachats	81 817,5450	10 301 003,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	87 770,0160	

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR N-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR O-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-C FR0010720631	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 715 811,53	605,5453	2 833,49
BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-D FR0010721266	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	192 583,09	116,9434	1 646,80
BFT ACTIONS EURO ODD ISR N-C FR001400IHJ8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	842 974,43	7,000	120 424,91
BFT ACTIONS EURO ODD ISR O-C FR0013352655	Capitalisation	Capitalisation	EUR	42 440 694,42	30 895,661	1 373,67
BFT ACTIONS EURO ODD ISR P-C FR0011660877	Capitalisation	Capitalisation	EUR	11 501 308,45	87 770,0160	131,03

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 ALLEMAGNE	Pays 3 PAYS-BAS	Pays 4 ITALIE	Pays 5 ESPAGNE
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	56 173,77	18 376,54	13 389,35	8 456,08	4 496,43	3 810,15
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	56 173,77					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	112,95				112,95
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					112,95

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	112,95						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	112,95						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 SEK +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	2,62	0,36	0,03		
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	2,62	0,36	0,03		

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	29/08/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	56 414,36
	Coupons et dividendes en espèces	25 758,32
Total des créances		82 172,68
Dettes		
	Frais de gestion fixe	22 061,34
	Autres dettes	980,62
Total des dettes		23 041,96
Total des créances et des dettes		59 130,72

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	29/08/2025
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	16 601,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 872,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR N-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 221,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR O-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	28 000,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

	29/08/2025
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	93 121,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,91
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	29/08/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/08/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/08/2025
Actions	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	534 249,03
			534 249,03
Obligations	FR0010232298	BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT I-C	
TCN			
OPC			347 524,23
			347 524,23
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			881 773,26

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	29/08/2025
Revenus nets	1 256 379,12
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	1 256 379,12
Report à nouveau	1,27
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 256 380,39

Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	29/08/2025
Revenus nets	29 830,27
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	29 830,27
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	29 830,27
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	29 830,27
Total	29 830,27
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	29/08/2025
Revenus nets	3 345,37
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 345,37
Report à nouveau	1,27
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 346,64
Affectation :	
Distribution	3 345,75
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,89
Capitalisation	
Total	3 346,64
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	116,9434
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	28,61
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	382,55

Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR N-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	29/08/2025
Revenus nets	20 946,04
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	20 946,04
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	20 946,04
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	20 946,04
Total	20 946,04
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR O-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	29/08/2025
Revenus nets	1 101 849,44
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 101 849,44
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 101 849,44
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	1 101 849,44
Total	1 101 849,44
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	29/08/2025
Revenus nets	100 408,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	100 408,00
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	100 408,00
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	100 408,00
Total	100 408,00
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	29/08/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	2 193 358,56
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2 193 358,56
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 193 358,56

Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	29/08/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	66 638,71
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	66 638,71
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	66 638,71
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	66 638,71
Total	66 638,71
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	29/08/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 601,52
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	7 601,52
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 601,52
Affectation :	
Distribution	7 601,32
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,20
Capitalisation	
Total	7 601,52
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	116,9434
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	65,00

Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR N-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	29/08/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	32 536,68
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	32 536,68
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	32 536,68
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	32 536,68
Total	32 536,68
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR O-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	29/08/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 636 606,96
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 636 606,96
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 636 606,96
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	1 636 606,96
Total	1 636 606,96
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	29/08/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	449 974,69
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	449 974,69
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	449 974,69
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	449 974,69
Total	449 974,69
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			56 173 765,56	99,09
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			56 173 765,56	99,09
Assurance			4 852 278,24	8,56
ALLIANZ SE-REG	EUR	3 038	1 097 325,60	1,94
ASR NEDERLAND NV	EUR	17 000	1 007 760,00	1,78
AXA SA	EUR	25 500	1 014 645,00	1,79
GENERALI	EUR	12 804	427 141,44	0,75
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	2 397	1 305 406,20	2,30
Automobiles			518 691,34	0,91
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	6 335	337 972,25	0,59
STELLANTIS NV	EUR	22 082	180 719,09	0,32
Banques commerciales			6 664 668,75	11,79
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	42 058	651 478,42	1,15
BCP BCO	EUR	711 141	514 866,08	0,91
BNP PARIBAS	EUR	6 297	483 798,51	0,85
CAIXABANK SA	EUR	32 222	274 853,66	0,48
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	34 181	534 249,03	0,94
ERSTE GROUP BANK AG	EUR	7 000	569 100,00	1,00
ING GROEP NV	EUR	29 128	593 046,08	1,05
INTESA SANPAOLO	EUR	170 103	914 303,63	1,61
KBC GROUP NV	EUR	13 350	1 345 012,50	2,42
UNICREDIT SPA	EUR	11 871	783 960,84	1,38
Boissons			441 436,16	0,78
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	4 804	257 206,16	0,46
HEINEKEN NV	EUR	2 670	184 230,00	0,32
Composants automobiles			537 100,00	0,95
FORVIA	EUR	20 000	227 800,00	0,40
MICHELIN (CGDE)	EUR	10 000	309 300,00	0,55
Conglomérats industriels			2 536 352,00	4,47
SIEMENS AG-REG	EUR	10 720	2 536 352,00	4,47
Construction et ingénierie			1 496 912,40	2,64
ACCIONA SA	EUR	3 372	570 542,40	1,01
ARCADIS NV	EUR	23 500	926 370,00	1,63
Courrier, fret aérien et logistique			254 664,00	0,45
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	6 550	254 664,00	0,45
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			433 776,25	0,77
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	12 665	433 776,25	0,77

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Distribution spécialisée			438 880,00	0,77
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	10 400	438 880,00	0,77
Electricité			3 644 095,75	6,43
ENEL SPA	EUR	130 000	1 024 920,00	1,81
IBERDROLA SA	EUR	31 818	511 474,35	0,90
LEGRAND SA	EUR	7 400	962 740,00	1,70
REDEIA CORP SA	EUR	34 000	564 740,00	1,00
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	67 499	580 221,40	1,02
Equipements de communication			228 284,28	0,40
TKH GROUP NV-DUTCH CERT	EUR	6 594	228 284,28	0,40
Equipements électriques			3 220 926,66	5,68
ALSTOM	EUR	11 000	225 940,00	0,40
NEXANS SA	EUR	2 059	268 081,80	0,47
PRYSMIAN SPA	EUR	10 250	765 880,00	1,35
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	8 750	1 837 937,50	3,24
SIGNIFY NV	EUR	5 456	123 087,36	0,22
Equipements et fournitures médicaux			283 357,80	0,50
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 089	283 357,80	0,50
Equipements et instruments électroniques			293 025,00	0,52
SEMCO TECHNOLOGIES SAS	EUR	7 000	175 105,00	0,31
VUSIONGROUP	EUR	550	117 920,00	0,21
FPI Bureautiques			314 437,50	0,55
GECINA SA	EUR	3 750	314 437,50	0,55
FPI de détail			532 800,00	0,94
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	6 000	532 800,00	0,94
Hôtels, restaurants et loisirs			42 270,00	0,07
ACCOR SA	EUR	1 000	42 270,00	0,07
Industrie aérospatiale et défense			1 405 199,60	2,48
AIRBUS SE	EUR	4 500	805 770,00	1,42
SAFRAN SA	EUR	2 104	599 429,60	1,06
Logiciels			3 215 954,40	5,67
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	9 081	241 554,60	0,43
SAP SE	EUR	11 009	2 550 785,30	4,49
VINCI SA	EUR	3 655	423 614,50	0,75
Machines			2 417 131,25	4,26
ANDRITZ AG	EUR	6 575	395 486,25	0,70
DEUTZ AG	EUR	37 500	333 375,00	0,59
GEA GROUP AG	EUR	5 250	326 550,00	0,58
SIEMENS ENERGY AG	EUR	12 250	1 111 320,00	1,95

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WARTSILA OYJ ABP	EUR	10 000	250 400,00	0,44
Marchés de capitaux			1 656 693,16	2,92
AIB GROUP PLC	EUR	52 322	363 114,68	0,64
BANCO SANTANDER SA	EUR	70 000	571 200,00	1,01
DWS GROUP GMBH & CO KGAA	EUR	6 976	370 076,80	0,65
NORDEA BANK ABP	EUR	27 017	352 301,68	0,62
Matériaux de construction			363 600,00	0,64
HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	1 800	363 600,00	0,64
Media			1 064 340,00	1,88
PUBLICIS GROUPE	EUR	13 500	1 064 340,00	1,88
Médias et services interactifs			301 768,20	0,53
SCOUT24 SE	EUR	2 726	301 768,20	0,53
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			323 557,08	0,57
QIAGEN N.V.	EUR	8 148	323 557,08	0,57
Papier et industrie du bois			486 600,00	0,86
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	20 000	486 600,00	0,86
Producteur et commerce d'énergie indépendants			858 367,62	1,51
AIR LIQUIDE SA	EUR	4 871	858 367,62	1,51
Produits alimentaires			1 158 330,05	2,04
DANONE	EUR	9 700	690 446,00	1,21
KERRY GROUP PLC-A	EUR	5 987	467 884,05	0,83
Produits chimiques			698 442,00	1,23
AKZO NOBEL	EUR	9 500	560 500,00	0,99
DSM-FIRMENICH AG	EUR	1 652	137 942,00	0,24
Produits de soins personnels			895 275,00	1,58
L'OREAL	EUR	2 250	895 275,00	1,58
Produits domestiques			576 480,00	1,02
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	8 000	576 480,00	1,02
Produits pharmaceutiques			2 655 975,00	4,68
MERCK KGAA	EUR	1 750	189 525,00	0,33
SANOFI	EUR	15 000	1 267 350,00	2,23
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	6 000	1 199 100,00	2,12
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			3 216 343,46	5,67
ASML HOLDING NV	EUR	3 706	2 359 239,60	4,16
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	12 216	427 071,36	0,75
STMICROELECTRONICS NV	EUR	18 500	430 032,50	0,76
Services aux collectivités			973 245,00	1,72
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	34 500	973 245,00	1,72

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux entreprises			321 562,50	0,57
MEDINCELL SA	EUR	18 750	321 562,50	0,57
Services aux professionnels			349 700,00	0,62
WOLTERS KLUWER	EUR	3 250	349 700,00	0,62
Services de télécommunication diversifiés			1 428 645,06	2,52
CELLNEX TELECOM SA	EUR	7 469	226 982,91	0,40
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	17 323	540 824,06	0,95
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	93 238	380 038,09	0,67
TELEKOM AUSTRIA AG	EUR	30 000	280 800,00	0,50
Services financiers diversifiés			1 186 130,80	2,09
BAWAG GROUP AG	EUR	5 388	595 374,00	1,05
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	2 348	590 756,80	1,04
Services liés aux technologies de l'information			1 272 230,00	2,24
CAPGEMINI SE	EUR	3 800	461 510,00	0,81
THALES	EUR	3 600	810 720,00	1,43
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			475 575,00	0,84
COVIVIO	EUR	8 500	475 575,00	0,84
Textiles, habillement et produits de luxe			2 138 664,25	3,77
ADIDAS AG	EUR	1 055	175 499,25	0,31
HERMES INTERNATIONAL	EUR	300	627 300,00	1,11
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2 650	1 335 865,00	2,35
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				0,00
Services aux professionnels				0,00
WOLTERS KLUWER NV RTS 31-12-99	EUR	3 250		0,00
TITRES D'OPC			347 524,23	0,61
OPCVM			347 524,23	0,61
Gestion collective			347 524,23	0,61
BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT I-C	EUR	24,0808	347 524,23	0,61
Total			56 521 289,79	99,70

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	56 521 289,79
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	195 127,19
Autres passifs (-)	-23 045,06
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	56 693 371,92

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-C	EUR	605,5453	2 833,49
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR I-D	EUR	116,9434	1 646,80
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR N-C	EUR	7,000	120 424,91
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR O-C	EUR	30 895,661	1 373,67
Part BFT ACTIONS EURO ODD ISR P-C	EUR	87 770,0160	131,03

BFT EURO FUTUR ISR

COMPTES ANNUELS

30/08/2024

BILAN ACTIF AU 30/08/2024 EN EUR

	30/08/2024	31/08/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	37 342 921,00	37 785 746,08
Actions et valeurs assimilées	36 836 265,15	36 986 689,80
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	36 836 265,15	36 986 689,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	506 655,85	799 056,28
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	506 655,85	799 056,28
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	110 145,60	43 290,05
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	110 145,60	43 290,05
COMPTES FINANCIERS	130 239,15	109 177,08
Liquidités	130 239,15	109 177,08
TOTAL DE L'ACTIF	37 583 305,75	37 938 213,21

BILAN PASSIF AU 30/08/2024 EN EUR

	30/08/2024	31/08/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	37 447 052,51	36 980 470,52
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1,26	0,03
Report à nouveau (a)	1,20	0,47
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-867 717,79	44 106,11
Résultat de l'exercice (a,b)	947 465,04	808 852,55
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	37 526 802,22	37 833 429,68
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	56 500,55	104 779,46
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	56 500,55	104 779,46
COMPTES FINANCIERS	2,98	4,07
Concours bancaires courants	2,98	4,07
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	37 583 305,75	37 938 213,21

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/08/2024 EN EUR

	30/08/2024	31/08/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/08/2024 EN EUR

	30/08/2024	31/08/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 621,26	2 481,20
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 019 138,87	954 177,24
Produits sur obligations et valeurs assimilées	8 786,94	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 032 547,07	956 658,44
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,12	-28,49
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,12	-28,49
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 032 546,95	956 686,93
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	60 973,55	73 284,71
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	971 573,40	883 402,22
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-24 108,36	-74 549,67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	947 465,04	808 852,55

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010721266 - Part BFT EURO FUTUR ISR I-D : Taux de frais maximum de 1,00% TTC

FR0013352655 - Part BFT EURO FUTUR ISR O-C : Taux de frais maximum de 0,08% TTC

FR0011660877 - Part BFT EURO FUTUR ISR P-C : Taux de frais maximum de 1,95 % TTC

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence MSCI EMU SMID.

Ainsi, à compter du 1er septembre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois d'août. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er septembre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire;
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans. Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation est telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts BFT EURO FUTUR ISR I-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts BFT EURO FUTUR ISR I-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Parts BFT EURO FUTUR ISR N-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts BFT EURO FUTUR ISR O-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts BFT EURO FUTUR ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/08/2024 EN EUR

	30/08/2024	31/08/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	37 833 429,68	39 276 638,01
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	685 781,23	6 498 008,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 448 448,19	-11 390 903,22
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 385 179,73	1 927 408,63
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 230 734,63	-1 948 169,97
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 975,00	107 110,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-12 022,50	-40 957,50
Frais de transactions	-70 060,83	-47 640,64
Différences de change	-427,38	-686,77
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 413 847,55	2 647 147,42
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>4 528 605,09</i>	<i>1 114 757,54</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 114 757,54</i>	<i>1 532 389,88</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	-50 220,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>-50 220,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-182,52	-23 469,45
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-3 108,32	-4 238,04
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	971 573,40	883 402,22
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	37 526 802,22	37 833 429,68

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 239,15	0,35
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,98	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	130 239,15	0,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	29 913,34	0,08	355,68	0,00	26,43	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,98	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/08/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	80 093,00
	Coupons et dividendes en espèces	30 052,60
TOTAL DES CRÉANCES		110 145,60
DETTES		
	Achats à règlement différé	42 164,22
	Frais de gestion fixe	4 898,21
	Autres dettes	9 438,12
TOTAL DES DETTES		56 500,55
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		53 645,05

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part BFT EURO FUTUR ISR I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-33,3076	-81 306,59
Solde net des souscriptions/rachats	-33,3076	-81 306,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	637,6315	
Part BFT EURO FUTUR ISR I-D		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-13,3540	-19 545,71
Solde net des souscriptions/rachats	-13,3540	-19 545,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	127,5204	
Part BFT EURO FUTUR ISR N-C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-5,000	-443 498,35
Solde net des souscriptions/rachats	-5,000	-443 498,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10,000	
Part BFT EURO FUTUR ISR O-C		
Parts souscrites durant l'exercice	413,099	472 475,76
Parts rachetées durant l'exercice	-3 281,643	-3 809 240,08
Solde net des souscriptions/rachats	-2 868,544	-3 336 764,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	27 097,860	
Part BFT EURO FUTUR ISR P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 884,6810	213 305,47
Parts rachetées durant l'exercice	-853,8900	-94 857,46
Solde net des souscriptions/rachats	1 030,7910	118 448,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 952,4710	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part BFT EURO FUTUR ISR I-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BFT EURO FUTUR ISR I-D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BFT EURO FUTUR ISR N-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BFT EURO FUTUR ISR O-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BFT EURO FUTUR ISR P-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/08/2024
Parts BFT EURO FUTUR ISR I-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	13 795,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,87
Frais de gestion variables provisionnés	1 209,07
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,08
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BFT EURO FUTUR ISR I-D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 680,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,87
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BFT EURO FUTUR ISR N-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 907,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,27
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BFT EURO FUTUR ISR O-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	26 315,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/08/2024
Parts BFT EURO FUTUR ISR P-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 183,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,81
Frais de gestion variables provisionnés	-0,11
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/08/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/08/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/08/2024
Actions	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	566 200,00
			566 200,00
Obligations			0,00
TCN	FR0010232298	BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR ACTIONS I C	0,00
OPC			506 655,85
			506 655,85
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 072 855,85

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/08/2024	31/08/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1,20	0,47
Résultat	947 465,04	808 852,55
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	947 466,24	808 853,02

	30/08/2024	31/08/2023
Parts BFT EURO FUTUR ISR I-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	32 127,72	25 491,77
Total	32 127,72	25 491,77

	30/08/2024	31/08/2023
Parts BFT EURO FUTUR ISR I-D		
Affectation		
Distribution	3 661,11	3 214,75
Report à nouveau de l'exercice	1,27	1,31
Capitalisation	0,00	0,00
Total	3 662,38	3 216,06
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	127,5204	140,8744
Distribution unitaire	28,71	22,82
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	453,33	416,76

	30/08/2024	31/08/2023
Parts BFT EURO FUTUR ISR N-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	26 642,95	-811,49
Total	26 642,95	-811,49

	30/08/2024	31/08/2023
Parts BFT EURO FUTUR ISR O-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	877 866,94	777 210,87
Total	877 866,94	777 210,87

	30/08/2024	31/08/2023
Parts BFT EURO FUTUR ISR P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 166,25	3 745,81
Total	7 166,25	3 745,81

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/08/2024	31/08/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1,26	0,03
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-867 717,79	44 106,11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-867 716,53	44 106,14

	30/08/2024	31/08/2023
Parts BFT EURO FUTUR ISR I-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-38 539,10	1 597,45
Total	-38 539,10	1 597,45

	30/08/2024	31/08/2023
Parts BFT EURO FUTUR ISR I-D		
Affectation		
Distribution	0,00	188,77
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	1,38
Capitalisation	-4 611,43	0,00
Total	-4 611,43	190,15
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	127,5204	140,8744
Distribution unitaire	0,00	1,34

	30/08/2024	31/08/2023
Parts BFT EURO FUTUR ISR N-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-25 363,93	6 715,63
Total	-25 363,93	6 715,63

	30/08/2024	31/08/2023
Parts BFT EURO FUTUR ISR O-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-782 300,98	35 070,46
Total	-782 300,98	35 070,46

	30/08/2024	31/08/2023
Parts BFT EURO FUTUR ISR P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-16 901,09	532,45
Total	-16 901,09	532,45

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/08/2020	31/08/2021	31/08/2022	31/08/2023	30/08/2024
Actif net Global en EUR	124 102 907,57	149 214 648,64	39 276 638,01	37 833 429,68	37 526 802,22
Parts BFT EURO FUTUR ISR I-C en EUR					
Actif net	8 460 250,34	7 446 104,13	4 596 745,52	1 596 570,36	1 658 249,63
Nombre de titres	4 021,3801	2 678,6181	2 101,5960	670,9391	637,6315
Valeur liquidative unitaire	2 103,81	2 779,83	2 187,26	2 379,60	2 600,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-72,57	147,01	220,26	2,38	-60,44
Capitalisation unitaire sur résultat	11,46	32,61	40,01	37,99	50,38
Parts BFT EURO FUTUR ISR I-D en EUR					
Actif net	282 009,01	325 504,58	231 911,39	202 090,62	196 485,28
Nombre de titres	182,2645	160,0234	155,5814	140,8744	127,5204
Valeur liquidative unitaire	1 547,25	2 034,10	1 490,61	1 434,54	1 540,81
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	107,59	150,85	1,34	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-53,21	0,00	0,00	0,00	-36,16
Distribution unitaire sur résultat	8,39	23,87	27,24	22,82	28,71
Crédit d'impôt unitaire	1,925	2,846	4,323	3,059	0,00 (*)
Parts BFT EURO FUTUR ISR N-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	1 495 907,61	1 096 494,37
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	15,000	10,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	99 727,17	109 649,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	447,70	-2 536,39
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-54,09	2 664,29
Parts BFT EURO FUTUR ISR O-C en EUR					
Actif net	110 637 784,04	138 705 686,73	33 703 160,91	33 986 997,99	33 852 937,81
Nombre de titres	112 735,092	106 197,383	32 562,280	29 966,404	27 097,860
Valeur liquidative unitaire	981,39	1 306,11	1 035,03	1 134,17	1 249,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-33,74	68,90	103,88	1,17	-28,86
Capitalisation unitaire sur résultat	12,39	23,51	27,44	25,93	32,39

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/08/2020	31/08/2021	31/08/2022	31/08/2023	30/08/2024
Parts BFT EURO FUTUR ISR P-C en EUR					
Actif net	32 918,55	148 268,55	371 515,71	551 863,10	722 635,13
Nombre de titres	322,6610	1 110,3780	3 570,6080	4 921,6800	5 952,4710
Valeur liquidative unitaire	102,02	133,52	104,04	112,12	121,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,53	7,08	10,52	0,10	-2,83
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,41	0,45	0,76	0,76	1,20
Parts BFT EURO FUTUR ISR Z-C en EUR					
Actif net	4 689 945,63	2 589 084,65	373 304,48	0,00	0,00
Nombre de titres	52,437	21,850	4,000	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	89 439,62	118 493,57	93 326,12	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3 207,39	6 263,20	9 394,56	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	660,57	1 637,43	1 761,17	0,00	0,00

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AIXTRON SE	EUR	14 000	242 900,00	0,65
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	2 750	184 855,00	0,49
COMMERZBANK AG	EUR	27 000	361 260,00	0,96
COVESTRO AG	EUR	6 400	354 560,00	0,94
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	9 000	312 300,00	0,84
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	15 500	91 264,00	0,24
DWS GROUP GMBH & CO KGAA	EUR	5 000	174 600,00	0,47
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	6 750	135 337,50	0,36
GEA GROUP	EUR	4 250	180 200,00	0,48
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	2 250	215 235,00	0,57
KION GROUP AG	EUR	2 800	98 140,00	0,27
KRONES AG	EUR	2 150	266 600,00	0,71
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	2 450	213 297,00	0,57
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	1 350	364 500,00	0,97
PUMA SE	EUR	2 800	109 452,00	0,29
SCOUT24 AG	EUR	1 750	120 925,00	0,32
SIEMENS ENERGY AG	EUR	15 000	390 750,00	1,04
SYMRISE AG	EUR	3 000	357 150,00	0,95
ZALANDO SE	EUR	6 000	140 640,00	0,38
TOTAL ALLEMAGNE			4 313 965,50	11,50
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	11 000	655 600,00	1,75
BAWAG GROUP AG	EUR	9 400	650 010,00	1,74
ERSTE GROUP BANK	EUR	8 750	433 212,50	1,15
TELEKOM AUSTRIA AG	EUR	93 500	831 215,00	2,21
WIENERBERGER AG	EUR	3 000	89 580,00	0,24
ZUMTOBEL GROUP AG	EUR	15 000	82 800,00	0,22
TOTAL AUTRICHE			2 742 417,50	7,31
BELGIQUE				
BARCO NV	EUR	10 000	123 000,00	0,32
D'ITEREN GROUP	EUR	4 200	919 800,00	2,45
FAGRON	EUR	34 000	651 440,00	1,74
GBL GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA	EUR	2 250	156 937,50	0,42
KBC GROUPE	EUR	7 750	545 135,00	1,46
SYENSQO SA	EUR	1 400	104 160,00	0,28
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	4 850	793 945,00	2,11
TOTAL BELGIQUE			3 294 417,50	8,78
ESPAGNE				
BANCO DE SABADELL S.A.	EUR	90 000	174 870,00	0,47
ENCE ENERGIA Y CELULOSA SA	EUR	70 000	217 700,00	0,58
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	10 000	171 800,00	0,45
REPSOL SA	EUR	32 250	401 673,75	1,07
TOTAL ESPAGNE			966 043,75	2,57
FINLANDE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	3 500	158 270,00	0,43
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	18 500	216 357,50	0,57
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	15 000	458 700,00	1,22
WAERTSILAE CORPORATION	EUR	11 000	220 220,00	0,59
TOTAL FINLANDE			1 053 547,50	2,81
FRANCE				
ACCOR SA	EUR	7 400	281 718,00	0,75
ALSTOM	EUR	16 000	295 600,00	0,79
ALTEN SA	EUR	2 850	289 560,00	0,77
ARKEMA	EUR	3 000	252 450,00	0,67
BILENDI SA	EUR	7 113	121 276,65	0,33
BIOMERIEUX	EUR	600	62 820,00	0,17
CAPGEMINI SE	EUR	900	168 750,00	0,45
CARBIOS	EUR	11 900	247 520,00	0,66
CARREFOUR	EUR	6 000	87 480,00	0,23
CIE DES ALPES	EUR	40 500	566 190,00	1,51
CLASQUIN	EUR	1 500	206 250,00	0,55
COVIVIO	EUR	5 500	277 200,00	0,74
CREDIT AGRICOLE	EUR	40 000	566 200,00	1,51
DONT NOD ENTERTAINMENT SA	EUR	17 500	34 300,00	0,09
EDENRED	EUR	5 000	191 050,00	0,51
EIFPAGE	EUR	900	85 320,00	0,23
ELIS	EUR	21 000	469 560,00	1,25
ENTECH SACA	EUR	23 500	171 080,00	0,46
ESKER SA	EUR	850	199 580,00	0,53
EXOSENS SAS	EUR	3 850	77 962,50	0,21
FORVIA	EUR	19 500	180 219,00	0,48
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	5 100	679 830,00	1,81
GECINA SA	EUR	1 500	149 250,00	0,40
GROUPE OKWIND SAS	EUR	15 000	188 100,00	0,50
INFOTEL	EUR	2 400	91 920,00	0,24
LECTRA SA	EUR	4 200	118 860,00	0,32
MEDINCELL SA	EUR	21 500	400 760,00	1,06
MEMSCAP SA	EUR	13 250	86 655,00	0,23
NEXANS SA	EUR	3 550	414 285,00	1,11
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	11 750	1 168 185,00	3,11
RENAULT SA	EUR	2 000	85 900,00	0,23
ROBERTET	EUR	210	186 060,00	0,49
SAINT-GOBAIN	EUR	1 250	98 850,00	0,26
SIDETRADE	EUR	450	90 000,00	0,24
SOITEC SA	EUR	2 000	224 800,00	0,59
SR TELEPERFORMANCE	EUR	1 000	98 860,00	0,26
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	8 250	597 795,00	1,60
VALNEVA SE	EUR	37 500	123 375,00	0,33
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	16 500	494 010,00	1,32
VIVENDI	EUR	15 000	152 175,00	0,41
VOLTALIA	EUR	20 000	165 000,00	0,44
WAGA ENERGY SA	EUR	20 750	305 025,00	0,81

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WAVESTONE	EUR	8 800	506 000,00	1,35
WORLDLINE SA	EUR	15 000	124 260,00	0,33
TOTAL FRANCE			11 382 041,15	30,33
IRLANDE				
AIB GROUP PLC	EUR	45 000	245 025,00	0,66
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	17 000	176 290,00	0,47
KERRY GROUP PLC-A	EUR	4 150	376 820,00	1,00
TOTAL IRLANDE			798 135,00	2,13
ITALIE				
BANCO BPM SPA	EUR	27 500	168 960,00	0,45
FINECOBANK SPA	EUR	15 000	231 675,00	0,62
HERA SPA	EUR	75 000	261 000,00	0,70
IVECO GROUP NV	EUR	37 500	357 150,00	0,95
LEONARDO SPA	EUR	30 500	700 280,00	1,86
MAIRE TECNIMONT SPA	EUR	46 500	365 025,00	0,98
MEDIOBANCA SPA	EUR	12 250	187 241,25	0,50
MONCLER SPA	EUR	5 300	293 726,00	0,78
NEXI SPA	EUR	34 000	214 676,00	0,57
PRYSMIAN SPA	EUR	14 000	887 600,00	2,36
TERNA	EUR	43 000	338 066,00	0,90
TOTAL ITALIE			4 005 399,25	10,67
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	3 000	154 920,00	0,41
TOTAL LUXEMBOURG			154 920,00	0,41
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	7 500	116 175,00	0,31
ABN AMRO BK RTS	EUR	7 500	0,00	0,00
AEGON NV	EUR	43 000	237 532,00	0,64
AKZO NOBEL	EUR	3 450	199 065,00	0,53
ARCADIS NV	EUR	17 500	1 160 250,00	3,09
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 100	672 100,00	1,79
ASR NEDERLAND NV	EUR	26 700	1 181 475,00	3,15
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	1 850	217 930,00	0,58
EURONEXT NV - W/I	EUR	9 500	917 700,00	2,45
IMCD BV	EUR	1 500	221 700,00	0,59
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	108 000	398 844,00	1,07
NN GROUP NV	EUR	8 750	387 537,50	1,04
QIAGEN N.V.	EUR	17 500	725 725,00	1,93
SIGNIFY NV	EUR	10 500	233 520,00	0,62
STELLANTIS NV	EUR	24 000	363 312,00	0,96
TKH GROUP	EUR	9 500	352 070,00	0,93
TOTAL PAYS-BAS			7 384 935,50	19,68
PORTUGAL				
BCP BCO	EUR	975 000	405 502,50	1,08
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	12 500	234 500,00	0,62
JERONIMO MARTINS	EUR	6 000	100 440,00	0,27
TOTAL PORTUGAL			740 442,50	1,97

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			36 836 265,15	98,16
TOTAL Actions et valeurs assimilées			36 836 265,15	98,16
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR ACTIONS I C	EUR	36,0774	506 655,85	1,35
TOTAL FRANCE			506 655,85	1,35
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			506 655,85	1,35
TOTAL Organismes de placement collectif			506 655,85	1,35
Créances			110 145,60	0,29
Dettes			-56 500,55	-0,15
Comptes financiers			130 236,17	0,35
Actif net			37 526 802,22	100,00

Parts BFT EURO FUTUR ISR I-D	EUR	127,5204	1 540,81
Parts BFT EURO FUTUR ISR P-C	EUR	5 952,4710	121,40
Parts BFT EURO FUTUR ISR O-C	EUR	27 097,860	1 249,28
Parts BFT EURO FUTUR ISR N-C	EUR	10,000	109 649,43
Parts BFT EURO FUTUR ISR I-C	EUR	637,6315	2 600,63

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part BFT EURO FUTUR ISR I-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	3 661,11	EUR	28,71	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	3 661,11	EUR	28,71	EUR

OPCVM BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Annexe(s)

Produit

BFT ACTIONS EURO ODD ISR - I (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010720631 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT ACTIONS EURO ODD ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à BFT ACTIONS EURO ODD ISR, vous investissez dans des actions de sociétés de la zone euro qui intègrent une approche durable.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), par une exposition aux actions de sociétés de la zone euro.

La sélection des titres est réalisée selon un axe financier et un axe extra-financier, d'une part en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'autre part en prenant en compte la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies.

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice MSCI EMU (indice représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro). Le fonds pourra investir en-dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum.

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- La 1^{ère} étape consiste à réaliser une analyse extra-financière des sociétés de l'univers d'investissement, au regard de critères ESG et ODD, puis à encadrer cet univers par la prise en compte d'exclusions.

- L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur :

- Une note ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de secteurs controversés, le fonds applique un certain nombre d'exclusions ainsi que la politique d'engagement du groupe qui vise à dialoguer avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG.

- Un score de contribution nette aux ODD, compris entre -10 et 10. Il permet de mesurer l'impact net des produits/services et opérations de l'entreprise sur la réalisation des objectifs associés à chacun des 17 ODD. Limite de l'approche : La méthodologie repose sur un alignement global des entreprises aux Objectifs de Développement Durable. Elle n'explique pas comment leur stratégie d'investissement s'aligne sur un ou plusieurs des objectifs de développement durable

Par ailleurs, une mesure des émissions carbone du portefeuille est réalisée.

- Le fonds applique la politique d'exclusions suivantes :

- Exclusions normatives : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies)

- Exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr.

- Exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat

- Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

- Exclusions des émetteurs dits « strongly misaligned » au regard de la méthodologie d'alignement aux ODD de MSCI, c'est-à-dire obtenant la note de -10 sur au moins 1 des 17 critères ODD.

- Lors de la 2^{ème} étape, le gérant identifie les valeurs en menant une analyse financière fondamentale. Celle-ci est basée sur trois types de critères : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise, la croissance de l'entreprise. L'objectif est d'identifier les sociétés dont les fondamentaux sont solides et qui bénéficient d'une équipe de management de qualité.

- La 3^{ème} étape consiste en la construction du portefeuille, qui est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres, selon les modalités suivantes :

- Double approche dite en « amélioration de note » :

- la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence du fonds après élimination d'au moins 25% des émetteurs les plus mal notés. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

- la note (contribution nette) des ODD du portefeuille doit être supérieure à la note (contribution nette) des ODD de l'indice de référence après élimination d'au moins 20% des émetteurs les plus mal notés ;

- Approche dite « en amélioration d'un indicateur extra-financier » s'agissant du carbone : l'intensité carbone du portefeuille doit être en permanence inférieure à celle de l'indice de référence.

- Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une note ODD (en contribution nette), d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds est exposé jusqu'à 120% maximum de son actif net aux actions de la zone euro.

Il peut détenir jusqu'à 10% maximum de son actif net des produits monétaires et/ou obligataires libellés en euro dont la notation minimale à l'achat est BBB+ dans l'échelle de notation Standard & Poor's (ou équivalent).

Le fonds bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

BFT ACTIONS EURO ODD ISR est éligible au PEA.

Objectifs:

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT ACTIONS EURO ODD ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT ACTIONS EURO ODD ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 690	€1 660
	Rendement annuel moyen	-83,1%	-30,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 100	€8 350
	Rendement annuel moyen	-19,0%	-3,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 530	€12 540
	Rendement annuel moyen	5,3%	4,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 210	€15 160
	Rendement annuel moyen	42,1%	8,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2018 et le 31/03/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€115	€741
Incidence des coûts annuels**	1,2%	1,2%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,84% avant déduction des coûts et de 4,63% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres administratifs d'exploitation	Coûts 1,00% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	100,18 EUR
Coûts de transaction	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	15,42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence MSCI EMU. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT ACTIONS EURO ODD ISR pour plus de détails concernant les rachats.
Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit**BFT ACTIONS EURO ODD ISR - I (D)**

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010721266 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT ACTIONS EURO ODD ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à BFT ACTIONS EURO ODD ISR, vous investissez dans des actions de sociétés de la zone euro qui intègrent une approche durable.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), par une exposition aux actions de sociétés de la zone euro.

La sélection des titres est réalisée selon un axe financier et un axe extra-financier, d'une part en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'autre part en prenant en compte la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies.

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice MSCI EMU (indice représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro). Le fonds pourra investir en-dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum.

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- La 1^{ère} étape consiste à réaliser une analyse extra-financière des sociétés de l'univers d'investissement, au regard de critères ESG et ODD, puis à encadrer cet univers par la prise en compte d'exclusions.

- L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur :

- Une note ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de secteurs controversés, le fonds applique un certain nombre d'exclusions ainsi que la politique d'engagement du groupe qui vise à dialoguer avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG.

- Un score de contribution nette aux ODD, compris entre -10 et 10. Il permet de mesurer l'impact net des produits/services et opérations de l'entreprise sur la réalisation des objectifs associés à chacun des 17 ODD. Limite de l'approche : La méthodologie repose sur un alignement global des entreprises aux Objectifs de Développement Durable. Elle n'explique pas comment leur stratégie d'investissement s'aligne sur un ou plusieurs des objectifs de développement durable

Par ailleurs, une mesure des émissions carbone du portefeuille est réalisée.

- Le fonds applique la politique d'exclusions suivantes :

- Exclusions normatives : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies)

- Exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr.

- Exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat

- Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

- Exclusions des émetteurs dits « strongly misaligned » au regard de la méthodologie d'alignement aux ODD de MSCI, c'est-à-dire obtenant la note de -10 sur au moins 1 des 17 critères ODD.

- Lors de la 2^{ème} étape, le gérant identifie les valeurs en menant une analyse financière fondamentale. Celle-ci est basée sur trois types de critères : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise, la croissance de l'entreprise. L'objectif est d'identifier les sociétés dont les fondamentaux sont solides et qui bénéficient d'une équipe de management de qualité.

- La 3^{ème} étape consiste en la construction du portefeuille, qui est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres, selon les modalités suivantes :

- Double approche dite en « amélioration de note » :

- la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence du fonds après élimination d'au moins 25% des émetteurs les plus mal notés. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

- la note (contribution nette) des ODD du portefeuille doit être supérieure à la note (contribution nette) des ODD de l'indice de référence après élimination d'au moins 20% des émetteurs les plus mal notés ;

- Approche dite « en amélioration d'un indicateur extra-financier » s'agissant du carbone : l'intensité carbone du portefeuille doit être en permanence inférieure à celle de l'indice de référence.

- Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une note ODD (en contribution nette), d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds est exposé jusqu'à 120% maximum de son actif net aux actions de la zone euro.

Il peut détenir jusqu'à 10% maximum de son actif net des produits monétaires et/ou obligataires libellés en euro dont la notation minimale à l'achat est BBB+ dans l'échelle de notation Standard & Poor's (ou équivalent).

Le fonds bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

BFT ACTIONS EURO ODD ISR est éligible au PEA.

Objectifs:

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure")).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT ACTIONS EURO ODD ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT ACTIONS EURO ODD ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 690	€1 660
	Rendement annuel moyen	-83,1%	-30,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 100	€8 350
	Rendement annuel moyen	-19,0%	-3,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 530	€12 540
	Rendement annuel moyen	5,3%	4,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 210	€15 160
	Rendement annuel moyen	42,1%	8,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2018 et le 31/03/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€115	€741
Incidence des coûts annuels**	1,2%	1,2%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,84% avant déduction des coûts et de 4,63% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres administratifs d'exploitation	Coûts 1,00% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	100,18 EUR
Coûts de transaction	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	15,42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence MSCI EMU. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT ACTIONS EURO ODD ISR pour plus de détails concernant les rachats.
Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT ACTIONS EURO ODD ISR - P (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011660877 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT ACTIONS EURO ODD ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à BFT ACTIONS EURO ODD ISR, vous investissez dans des actions de sociétés de la zone euro qui intègrent une approche durable.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), par une exposition aux actions de sociétés de la zone euro.

La sélection des titres est réalisée selon un axe financier et un axe extra-financier, d'une part en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'autre part en prenant en compte la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies.

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice MSCI EMU (indice représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro). Le fonds pourra investir en-dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum.

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- La 1^{ère} étape consiste à réaliser une analyse extra-financière des sociétés de l'univers d'investissement, au regard de critères ESG et ODD, puis à encadrer cet univers par la prise en compte d'exclusions.

- L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur :

- Une note ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de secteurs controversés, le fonds applique un certain nombre d'exclusions ainsi que la politique d'engagement du groupe qui vise à dialoguer avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG.

- Un score de contribution nette aux ODD, compris entre -10 et 10. Il permet de mesurer l'impact net des produits/services et opérations de l'entreprise sur la réalisation des objectifs associés à chacun des 17 ODD. Limite de l'approche : La méthodologie repose sur un alignement global des entreprises aux Objectifs de Développement Durable. Elle n'explique pas comment leur stratégie d'investissement s'aligne sur un ou plusieurs des objectifs de développement durable

Par ailleurs, une mesure des émissions carbone du portefeuille est réalisée.

- Le fonds applique la politique d'exclusions suivantes :

- Exclusions normatives : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies)

- Exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr.

- Exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat

- Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

- Exclusions des émetteurs dits « strongly misaligned » au regard de la méthodologie d'alignement aux ODD de MSCI, c'est-à-dire obtenant la note de -10 sur au moins 1 des 17 critères ODD.

- Lors de la 2^{ème} étape, le gérant identifie les valeurs en menant une analyse financière fondamentale. Celle-ci est basée sur trois types de critères : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise, la croissance de l'entreprise. L'objectif est d'identifier les sociétés dont les fondamentaux sont solides et qui bénéficient d'une équipe de management de qualité.

- La 3^{ème} étape consiste en la construction du portefeuille, qui est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres, selon les modalités suivantes :

- Double approche dite en « amélioration de note » :

- la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence du fonds après élimination d'au moins 25% des émetteurs les plus mal notés. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

- la note (contribution nette) des ODD du portefeuille doit être supérieure à la note (contribution nette) des ODD de l'indice de référence après élimination d'au moins 20% des émetteurs les plus mal notés ;

- Approche dite « en amélioration d'un indicateur extra-financier » s'agissant du carbone : l'intensité carbone du portefeuille doit être en permanence inférieure à celle de l'indice de référence.

- Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une note ODD (en contribution nette), d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds est exposé jusqu'à 120% maximum de son actif net aux actions de la zone euro.

Il peut détenir jusqu'à 10% maximum de son actif net des produits monétaires et/ou obligataires libellés en euro dont la notation minimale à l'achat est BBB+ dans l'échelle de notation Standard & Poor's (ou équivalent).

Le fonds bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

BFT ACTIONS EURO ODD ISR est éligible au PEA.

Objectifs:

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure")).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT ACTIONS EURO ODD ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT ACTIONS EURO ODD ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 660	€1 630
	Rendement annuel moyen	-83,4%	-30,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 860	€7 820
	Rendement annuel moyen	-21,4%	-4,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 220	€11 740
	Rendement annuel moyen	2,2%	3,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 800	€14 190
	Rendement annuel moyen	38,0%	7,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2018 et le 31/03/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€403	€1 470
Incidence des coûts annuels**	4,1%	2,6%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,83% avant déduction des coûts et de 3,26% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	1,92% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	188,34 EUR
Coûts de transaction	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	15,11 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence MSCI EMU. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT ACTIONS EURO ODD ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT ACTIONS EURO ODD ISR - P (D)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011660992 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT ACTIONS EURO ODD ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à BFT ACTIONS EURO ODD ISR, vous investissez dans des actions de sociétés de la zone euro qui intègrent une approche durable.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), par une exposition aux actions de sociétés de la zone euro.

La sélection des titres est réalisée selon un axe financier et un axe extra-financier, d'une part en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'autre part en prenant en compte la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies.

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice MSCI EMU (indice représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro). Le fonds pourra investir en-dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum.

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- La 1^{ère} étape consiste à réaliser une analyse extra-financière des sociétés de l'univers d'investissement, au regard de critères ESG et ODD, puis à encadrer cet univers par la prise en compte d'exclusions.

- L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur :

- Une note ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de secteurs controversés, le fonds applique un certain nombre d'exclusions ainsi que la politique d'engagement du groupe qui vise à dialoguer avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG.

- Un score de contribution nette aux ODD, compris entre -10 et 10. Il permet de mesurer l'impact net des produits/services et opérations de l'entreprise sur la réalisation des objectifs associés à chacun des 17 ODD. Limite de l'approche : La méthodologie repose sur un alignement global des entreprises aux Objectifs de Développement Durable. Elle n'explique pas comment leur stratégie d'investissement s'aligne sur un ou plusieurs des objectifs de développement durable

Par ailleurs, une mesure des émissions carbone du portefeuille est réalisée.

- Le fonds applique la politique d'exclusions suivantes :

- Exclusions normatives : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies)

- Exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr.

- Exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat

- Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

- Exclusions des émetteurs dits « strongly misaligned » au regard de la méthodologie d'alignement aux ODD de MSCI, c'est-à-dire obtenant la note de -10 sur au moins 1 des 17 critères ODD.

- Lors de la 2^{ème} étape, le gérant identifie les valeurs en menant une analyse financière fondamentale. Celle-ci est basée sur trois types de critères : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise, la croissance de l'entreprise. L'objectif est d'identifier les sociétés dont les fondamentaux sont solides et qui bénéficient d'une équipe de management de qualité.

- La 3^{ème} étape consiste en la construction du portefeuille, qui est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres, selon les modalités suivantes :

- Double approche dite en « amélioration de note » :

- la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence du fonds après élimination d'au moins 25% des émetteurs les plus mal notés. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

- la note (contribution nette) des ODD du portefeuille doit être supérieure à la note (contribution nette) des ODD de l'indice de référence après élimination d'au moins 20% des émetteurs les plus mal notés ;

- Approche dite « en amélioration d'un indicateur extra-financier » s'agissant du carbone : l'intensité carbone du portefeuille doit être en permanence inférieure à celle de l'indice de référence.

- Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une note ODD (en contribution nette), d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds est exposé jusqu'à 120% maximum de son actif net aux actions de la zone euro.

Il peut détenir jusqu'à 10% maximum de son actif net des produits monétaires et/ou obligataires libellés en euro dont la notation minimale à l'achat est BBB+ dans l'échelle de notation Standard & Poor's (ou équivalent).

Le fonds bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

BFT ACTIONS EURO ODD ISR est éligible au PEA.

Objectifs:

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure")).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT ACTIONS EURO ODD ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT ACTIONS EURO ODD ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 660	€1 630
	Rendement annuel moyen	-83,4%	-30,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 860	€7 820
	Rendement annuel moyen	-21,4%	-4,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 220	€11 740
	Rendement annuel moyen	2,2%	3,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 800	€14 190
	Rendement annuel moyen	38,0%	7,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2018 et le 31/03/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€403	€1 470
Incidence des coûts annuels**	4,1%	2,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,83% avant déduction des coûts et de 3,26% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	1,92% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	188,34 EUR
Coûts de transaction	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	15,11 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence MSCI EMU. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT ACTIONS EURO ODD ISR pour plus de détails concernant les rachats.
Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT ACTIONS EURO ODD ISR - O (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013352655 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT ACTIONS EURO ODD ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à BFT ACTIONS EURO ODD ISR, vous investissez dans des actions de sociétés de la zone euro qui intègrent une approche durable.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), par une exposition aux actions de sociétés de la zone euro.

La sélection des titres est réalisée selon un axe financier et un axe extra-financier, d'une part en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'autre part en prenant en compte la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies.

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice MSCI EMU (indice représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro). Le fonds pourra investir en-dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum.

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- La 1^{ère} étape consiste à réaliser une analyse extra-financière des sociétés de l'univers d'investissement, au regard de critères ESG et ODD, puis à encadrer cet univers par la prise en compte d'exclusions.

- L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur :

- Une note ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de secteurs controversés, le fonds applique un certain nombre d'exclusions ainsi que la politique d'engagement du groupe qui vise à dialoguer avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG.

- Un score de contribution nette aux ODD, compris entre -10 et 10. Il permet de mesurer l'impact net des produits/services et opérations de l'entreprise sur la réalisation des objectifs associés à chacun des 17 ODD. Limite de l'approche : La méthodologie repose sur un alignement global des entreprises aux Objectifs de Développement Durable. Elle n'explique pas comment leur stratégie d'investissement s'aligne sur un ou plusieurs des objectifs de développement durable

Par ailleurs, une mesure des émissions carbone du portefeuille est réalisée.

- Le fonds applique la politique d'exclusions suivantes :

- Exclusions normatives : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies)

- Exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr.

- Exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat

- Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

- Exclusions des émetteurs dits « strongly misaligned » au regard de la méthodologie d'alignement aux ODD de MSCI, c'est-à-dire obtenant la note de -10 sur au moins 1 des 17 critères ODD.

- Lors de la 2^{ème} étape, le gérant identifie les valeurs en menant une analyse financière fondamentale. Celle-ci est basée sur trois types de critères : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise, la croissance de l'entreprise. L'objectif est d'identifier les sociétés dont les fondamentaux sont solides et qui bénéficient d'une équipe de management de qualité.

- La 3^{ème} étape consiste en la construction du portefeuille, qui est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres, selon les modalités suivantes :

- Double approche dite en « amélioration de note » :

- la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence du fonds après élimination d'au moins 25% des émetteurs les plus mal notés. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

- la note (contribution nette) des ODD du portefeuille doit être supérieure à la note (contribution nette) des ODD de l'indice de référence après élimination d'au moins 20% des émetteurs les plus mal notés ;

- Approche dite « en amélioration d'un indicateur extra-financier » s'agissant du carbone : l'intensité carbone du portefeuille doit être en permanence inférieure à celle de l'indice de référence.

- Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une note ODD (en contribution nette), d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds est exposé jusqu'à 120% maximum de son actif net aux actions de la zone euro.

Il peut détenir jusqu'à 10% maximum de son actif net des produits monétaires et/ou obligataires libellés en euro dont la notation minimale à l'achat est BBB+ dans l'échelle de notation Standard & Poor's (ou équivalent).

Le fonds bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

BFT ACTIONS EURO ODD ISR est éligible au PEA.

Objectifs:

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT ACTIONS EURO ODD ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

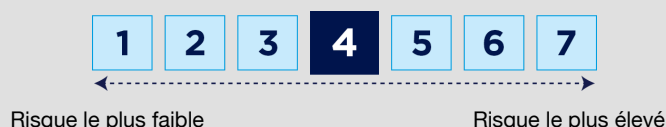
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT ACTIONS EURO ODD ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 610	€1 580
	Rendement annuel moyen	-83,9%	-30,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 760	€8 310
	Rendement annuel moyen	-22,4%	-3,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 090	€12 480
	Rendement annuel moyen	0,9%	4,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 620	€15 080
	Rendement annuel moyen	36,2%	8,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2018 et le 31/03/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€522	€647
Incidence des coûts annuels**	5,2%	1,3%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,86% avant déduction des coûts et de 4,53% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,08% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	7,77 EUR
Coûts de transaction	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	14,65 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT ACTIONS EURO ODD ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT ACTIONS EURO ODD ISR - Z (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013352689 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 21/03/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT ACTIONS EURO ODD ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à BFT ACTIONS EURO ODD ISR, vous investissez dans des actions de sociétés de la zone euro qui intègrent une approche durable.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), par une exposition aux actions de sociétés de la zone euro.

La sélection des titres est réalisée selon un axe financier et un axe extra-financier, d'une part en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'autre part en prenant en compte la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies.

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice MSCI EMU (indice représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro). Le fonds pourra investir en-dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum.

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- La 1^{ère} étape consiste à réaliser une analyse extra-financière des sociétés de l'univers d'investissement, au regard de critères ESG et ODD, puis à encadrer cet univers par la prise en compte d'exclusions.

- L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur :

- Une note ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de secteurs controversés, le fonds applique un certain nombre d'exclusions ainsi que la politique d'engagement du groupe qui vise à dialoguer avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG.

- Un score de contribution nette aux ODD, compris entre -10 et 10. Il permet de mesurer l'impact net des produits/services et opérations de l'entreprise sur la réalisation des objectifs associés à chacun des 17 ODD. Limite de l'approche : La méthodologie repose sur un alignement global des entreprises aux Objectifs de Développement Durable. Elle n'explique pas comment leur stratégie d'investissement s'aligne sur un ou plusieurs des objectifs de développement durable

Par ailleurs, une mesure des émissions carbone du portefeuille est réalisée.

- Le fonds applique la politique d'exclusions suivantes :

- Exclusions normatives : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies)

- Exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr.

- Exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat

- Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

- Exclusions des émetteurs dits « strongly misaligned » au regard de la méthodologie d'alignement aux ODD de MSCI, c'est-à-dire obtenant la note de -10 sur au moins 1 des 17 critères ODD.

- Lors de la 2^{ème} étape, le gérant identifie les valeurs en menant une analyse financière fondamentale. Celle-ci est basée sur trois types de critères : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise, la croissance de l'entreprise. L'objectif est d'identifier les sociétés dont les fondamentaux sont solides et qui bénéficient d'une équipe de management de qualité.

- La 3^{ème} étape consiste en la construction du portefeuille, qui est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres, selon les modalités suivantes :

- Double approche dite en « amélioration de note » :

- la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence du fonds après élimination d'au moins 25% des émetteurs les plus mal notés. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

- la note (contribution nette) des ODD du portefeuille doit être supérieure à la note (contribution nette) des ODD de l'indice de référence après élimination d'au moins 20% des émetteurs les plus mal notés ;

- Approche dite « en amélioration d'un indicateur extra-financier » s'agissant du carbone : l'intensité carbone du portefeuille doit être en permanence inférieure à celle de l'indice de référence.

- Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une note ODD (en contribution nette), d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds est exposé jusqu'à 120% maximum de son actif net aux actions de la zone euro.

Il peut détenir jusqu'à 10% maximum de son actif net des produits monétaires et/ou obligataires libellés en euro dont la notation minimale à l'achat est BBB+ dans l'échelle de notation Standard & Poor's (ou équivalent).

Le fonds bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

BFT ACTIONS EURO ODD ISR est éligible au PEA.

Objectifs:
L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure")).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT ACTIONS EURO ODD ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

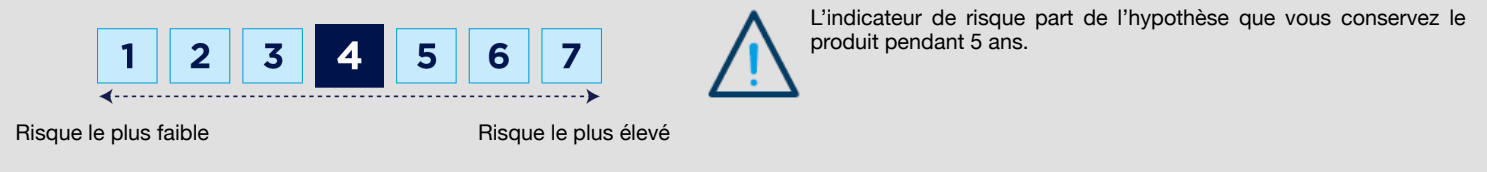
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT ACTIONS EURO ODD ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 250	€2 690
	Rendement annuel moyen	-67,5%	-23,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 710	€8 040
	Rendement annuel moyen	-22,9%	-4,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 170	€12 090
	Rendement annuel moyen	1,7%	3,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 530	€17 640
	Rendement annuel moyen	35,3%	12,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2017 et le 28/02/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 13/03/2025

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€599	€1 144
Incidence des coûts annuels**	6,0%	2,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,04% avant déduction des coûts et de 3,87% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,69% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	65,17 EUR
Coûts de transaction	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	14,65 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence MSCI EMU. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	19,38 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT ACTIONS EURO ODD ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

- Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
 - Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT ACTIONS EURO ODD ISR - N (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400IHJ8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 21/03/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT ACTIONS EURO ODD ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à BFT ACTIONS EURO ODD ISR, vous investissez dans des actions de sociétés de la zone euro qui intègrent une approche durable.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), par une exposition aux actions de sociétés de la zone euro.

La sélection des titres est réalisée selon un axe financier et un axe extra-financier, d'une part en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'autre part en prenant en compte la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies.

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice MSCI EMU (indice représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro). Le fonds pourra investir en-dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum.

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- La 1^{ère} étape consiste à réaliser une analyse extra-financière des sociétés de l'univers d'investissement, au regard de critères ESG et ODD, puis à encadrer cet univers par la prise en compte d'exclusions.

- L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur :

- Une note ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de secteurs controversés, le fonds applique un certain nombre d'exclusions ainsi que la politique d'engagement du groupe qui vise à dialoguer avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG.

- Un score de contribution nette aux ODD, compris entre -10 et 10. Il permet de mesurer l'impact net des produits/services et opérations de l'entreprise sur la réalisation des objectifs associés à chacun des 17 ODD. Limite de l'approche : La méthodologie repose sur un alignement global des entreprises aux Objectifs de Développement Durable. Elle n'explique pas comment leur stratégie d'investissement s'aligne sur un ou plusieurs des objectifs de développement durable

Par ailleurs, une mesure des émissions carbone du portefeuille est réalisée.

- Le fonds applique la politique d'exclusions suivantes :

- Exclusions normatives : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies)

- Exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr.

- Exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat

- Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

- Exclusions des émetteurs dits « strongly misaligned » au regard de la méthodologie d'alignement aux ODD de MSCI, c'est-à-dire obtenant la note de -10 sur au moins 1 des 17 critères ODD.

- Lors de la 2^{ème} étape, le gérant identifie les valeurs en en menant une analyse financière fondamentale. Celle-ci est basée sur trois types de critères : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise, la croissance de l'entreprise. L'objectif est d'identifier les sociétés dont les fondamentaux sont solides et qui bénéficient d'une équipe de management de qualité.

- La 3^{ème} étape consiste en la construction du portefeuille, qui est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres, selon les modalités suivantes :

- Double approche dite en « amélioration de note » :

- la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence du fonds après élimination d'au moins 25% des émetteurs les plus mal notés. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

- la note (contribution nette) des ODD du portefeuille doit être supérieure à la note (contribution nette) des ODD de l'indice de référence après élimination d'au moins 20% des émetteurs les plus mal notés ;

- Approche dite « en amélioration d'un indicateur extra-financier » s'agissant du carbone : l'intensité carbone du portefeuille doit être en permanence inférieure à celle de l'indice de référence.

- Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une note ODD (en contribution nette), d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds est exposé jusqu'à 120% maximum de son actif net aux actions de la zone euro.

Il peut détenir jusqu'à 10% maximum de son actif net des produits monétaires et/ou obligataires libellés en euro dont la notation minimale à l'achat est BBB+ dans l'échelle de notation Standard & Poor's (ou équivalent).

Le fonds bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

BFT ACTIONS EURO ODD ISR est éligible au PEA.

Objectifs:
L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure")).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT ACTIONS EURO ODD ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT ACTIONS EURO ODD ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 250	€2 690
	Rendement annuel moyen	-67,5%	-23,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 770	€8 330
	Rendement annuel moyen	-22,3%	-3,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 240	€12 530
	Rendement annuel moyen	2,4%	4,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 630	€18 210
	Rendement annuel moyen	36,3%	12,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2017 et le 28/02/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 13/03/2025

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€532	€718
Incidence des coûts annuels**	5,3%	1,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,06% avant déduction des coûts et de 4,61% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	18,24 EUR
Coûts de transaction	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	14,65 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT ACTIONS EURO ODD ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT ACTIONS EURO ODD ISR - R (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400ZRS2 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés. BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 04/06/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT ACTIONS EURO ODD ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à BFT ACTIONS EURO ODD ISR, vous investissez dans des actions de sociétés de la zone euro qui intègrent une approche durable.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), par une exposition aux actions de sociétés de la zone euro.

La sélection des titres est réalisée selon un axe financier et un axe extra-financier, d'une part en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'autre part en prenant en compte la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies.

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice MSCI EMU (indice représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro). Le fonds pourra investir en-dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum.

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- La 1^{ère} étape consiste à réaliser une analyse extra-financière des sociétés de l'univers d'investissement, au regard de critères ESG et ODD, puis à encadrer cet univers par la prise en compte d'exclusions.

- L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur :

- Une note ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de secteurs controversés, le fonds applique un certain nombre d'exclusions ainsi que la politique d'engagement du groupe qui vise à dialoguer avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG.

- Un score de contribution nette aux ODD, compris entre -10 et 10. Il permet de mesurer l'impact net des produits/services et opérations de l'entreprise sur la réalisation des objectifs associés à chacun des 17 ODD. Limite de l'approche : La méthodologie repose sur un alignement global des entreprises aux Objectifs de Développement Durable. Elle n'explique pas comment leur stratégie d'investissement s'aligne sur un ou plusieurs des objectifs de développement durable

Par ailleurs, une mesure des émissions carbone du portefeuille est réalisée.

- Le fonds applique la politique d'exclusions suivantes :

- Exclusions normatives : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies)

- Exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr.

- Exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat

- Exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

- Exclusions des émetteurs dits « strongly misaligned » au regard de la méthodologie d'alignement aux ODD de MSCI, c'est-à-dire obtenant la note de -10 sur au moins 1 des 17 critères ODD.

- Lors de la 2^{ème} étape, le gérant identifie les valeurs en menant une analyse financière fondamentale. Celle-ci est basée sur trois types de critères : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise, la croissance de l'entreprise. L'objectif est d'identifier les sociétés dont les fondamentaux sont solides et qui bénéficient d'une équipe de management de qualité.

- La 3^{ème} étape consiste en la construction du portefeuille, qui est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres, selon les modalités suivantes :

- Double approche dite en « amélioration de note » :

- la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence du fonds après élimination d'au moins 25% des émetteurs les plus mal notés. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

- la note (contribution nette) des ODD du portefeuille doit être supérieure à la note (contribution nette) des ODD de l'indice de référence après élimination d'au moins 20% des émetteurs les plus mal notés ;

- Approche dite « en amélioration d'un indicateur extra-financier » s'agissant du carbone : l'intensité carbone du portefeuille doit être en permanence inférieure à celle de l'indice de référence.

- Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une note ODD (en contribution nette), d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds est exposé jusqu'à 120% maximum de son actif net aux actions de la zone euro.

Il peut détenir jusqu'à 10% maximum de son actif net des produits monétaires et/ou obligataires libellés en euro dont la notation minimale à l'achat est BBB+ dans l'échelle de notation Standard & Poor's (ou équivalent).

Le fonds bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

BFT ACTIONS EURO ODD ISR est éligible au PEA.

Objectifs:
L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure")).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT ACTIONS EURO ODD ISR.

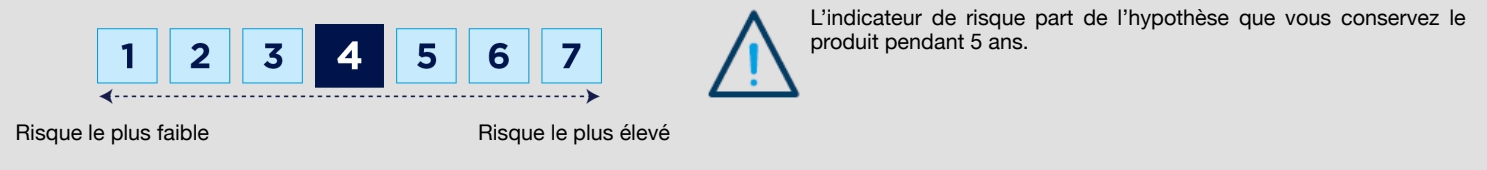
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT ACTIONS EURO ODD ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 640	€3 440
	Rendement annuel moyen	-63,6%	-19,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 110	€9 470
	Rendement annuel moyen	-18,9%	-1,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 730	€12 990
	Rendement annuel moyen	7,3%	5,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 230	€18 190
	Rendement annuel moyen	42,3%	12,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/05/2015 et le 29/05/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/11/2019 et le 29/11/2024
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€117	€780
Incidence des coûts annuels**	1,2%	1,2%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,61% avant déduction des coûts et de 5,37% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,02% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	102,00 EUR
Coûts de transaction	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	15,42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence MSCI EMU. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT ACTIONS EURO ODD ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
BFT ACTIONS EURO ODD ISR

Identifiant d'entité juridique :
9695001NAK8RE4ONTO62

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **87,47 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un **objectif social**



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI EMU (ESG)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,332 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1,014 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases

d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,146 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 1,018 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend

et les actes de corruption.

déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les

scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/09/2024 au 31/08/2025**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
SAP SE / XETRA	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	Allemagne	4,52 %
SIEMENS AG-REG	Industrie	Biens d'équipement	Allemagne	4,49 %
ASML HOLDING NV	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	Pays-Bas	4,18 %
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	Biens d'équipement	France	3,26 %
KBC GROUP NV	Finance	Banques	Belgique	2,38 %
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	2,37 %
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	Finance	Assurance	Allemagne	2,31 %
SANOFI - PARIS	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	France	2,24 %
UCB SA	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Belgique	2,12 %
SIEMENS ENERGY AG	Industrie	Biens d'équipement	Allemagne	1,97 %
ALLIANZ SE-REG	Finance	Assurance	Allemagne	1,94 %
PUBLICIS GROUPE SA	Services de communication	Médias et Divertissement	France	1,89 %
ENEL SPA	Services publics	Services publics d'électricité	Italie	1,82 %
AXA SA	Finance	Assurance	France	1,80 %
ASR NEDERLAND NV	Finance	Assurance	Pays-Bas	1,78 %

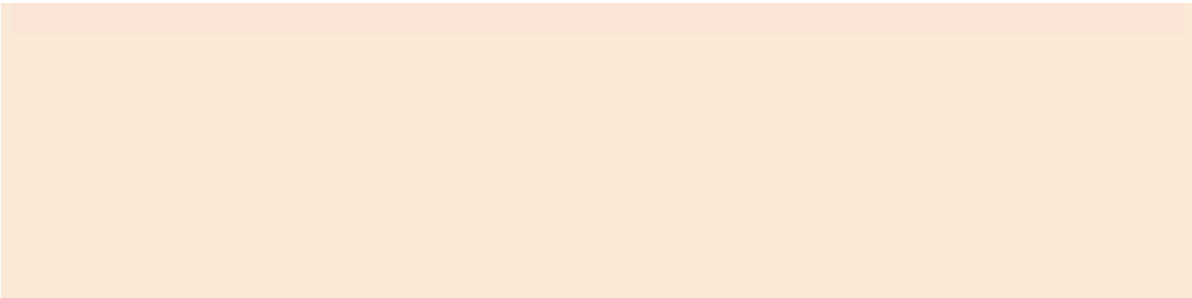


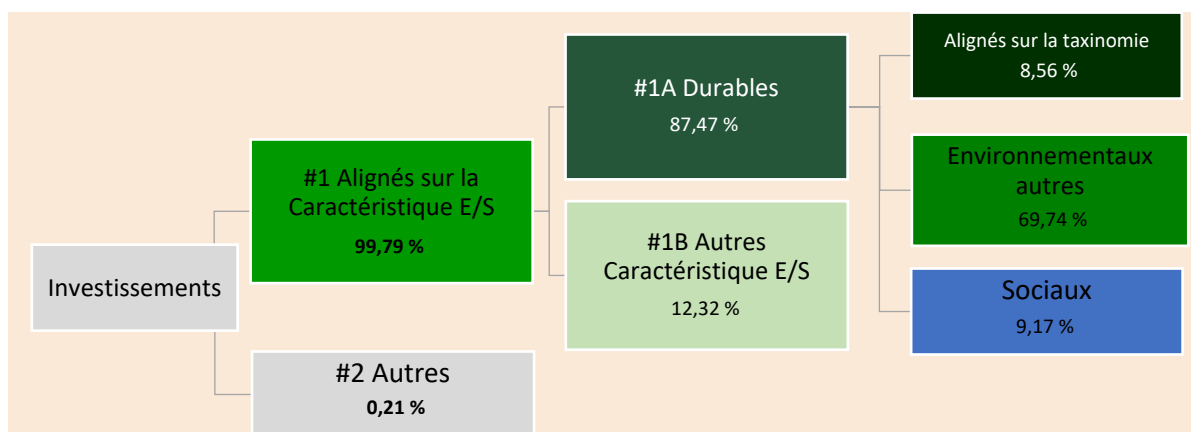
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 87,47 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.





La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

<i>Secteur</i>	<i>Sous-Secteur</i>	<i>% d'actifs</i>
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>21,26 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	<i>15,14 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	<i>8,59 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	<i>6,01 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	<i>5,85 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	<i>5,76 %</i>

<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	<i>5,76 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	<i>3,79 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	<i>2,83 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	<i>2,76 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	<i>2,61 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	<i>2,53 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	<i>2,42 %</i>
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	<i>2,34 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Services commerciaux & professionnels</i>	<i>2,26 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	<i>1,87 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	<i>1,72 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	<i>1,70 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Papier et Industrie du Bois</i>	<i>0,86 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution & Retail</i>	<i>0,78 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Consumer Staples Distribution & Retail</i>	<i>0,77 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Bâtiments</i>	<i>0,64 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>0,62 %</i>

<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	<i>0,50 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	<i>0,45 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	<i>0,21 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	<i>0,07 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>-0,10 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 8,56 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?

☒ Oui:

☒ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

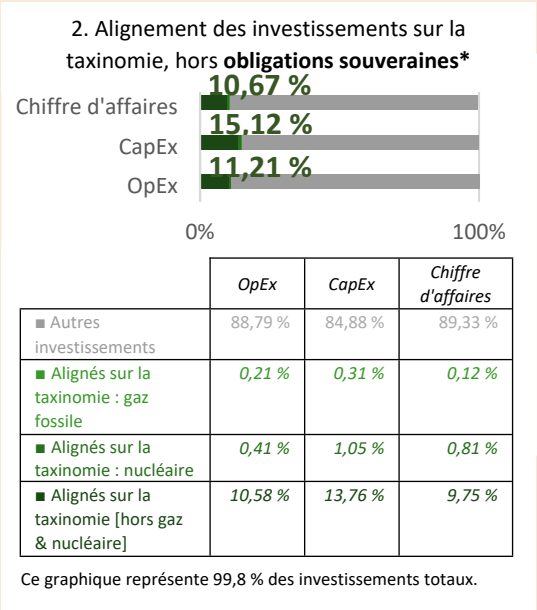
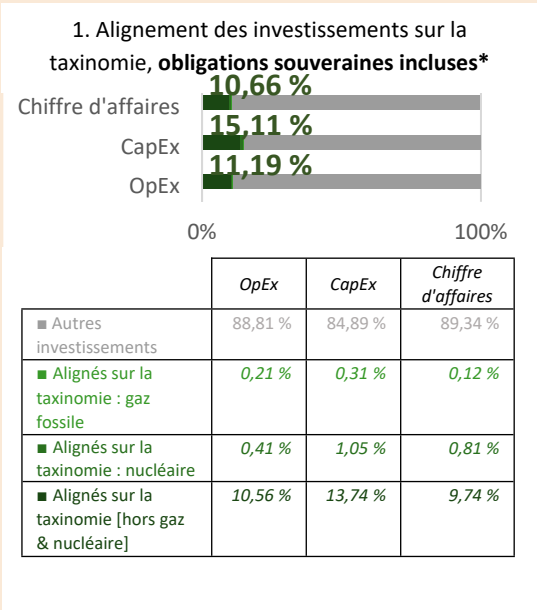
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans

lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/08/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,11 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 7,63 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 3,22%.

● Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de 69,74 % à la fin de la période.

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **9,17 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.



BFT Investment Managers

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de
Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Adresse postale : - Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification